

2025

**Rapport
FINANCIER**

Sommaire

Informations générales

3

Rapport de gestion

7

Etats financiers

30

Rapports des commissaires aux comptes

111

**Rapport sur les procédures d'élaboration et
vérification de l'information financière et comptable**


119

**Rapport sur les opérations de rachats de certificats
mutualistes**

122

**Résolutions de l'assemblée générale ordinaire du
30 avril 2026**

124



Informations générales

• Liste des membres du Conseil d'administration

A partir du 25 avril 2025 (AG GCM)

Présidente	Année de renouvellement
Madame Sylvie Le Dilly	2027
<hr/>	
Président délégué	
Monsieur Denis Calipel	2030
<hr/>	
Vice-présidents	
Monsieur Stéphane Labarrière	2027
Monsieur Thierry Blanchard	2027
Madame Nathalie Edon Boisgontier	2027
Madame Françoise Potier	2030
Monsieur Dominique Lecomte	2030
Monsieur Edouard Aubry	2027
<hr/>	
Administrateurs	
Monsieur Dominique Aubin	2030
Madame Delphine Lamy	2030
Madame Mélanie Gosselin	2027
Madame Brigitte Hurault	2027
Madame Séverine Sable	2030
Monsieur Rémy Meslin	2030
Madame Marie-Paule Dos Reis Cabaret	2027
Madame Anne-Laure Van Elslande	2030
<hr/>	
Invité permanent	
Monsieur Cyril Gohier	2030
<hr/>	
Administrateurs salariés	
Madame Laurence Cap	2027
Madame Laetitia Marguerite	2027

• Liste des membres de Direction

Directeur général

Monsieur Pascal Loiseau

Directeurs

Nadia Roignant Creis	Direction Assurances et Risques
Monsieur Aurélien Alves	Directeur financier
Monsieur Yohann Allain	Direction organisation et systèmes d'information
Monsieur Emmanuel Castro-Benoist	Secrétariat Général
Régis Gaborel	Direction Développement
Sandrine Lelièvre	Direction des Ressources humaines et de la Communication
Christophe Tison	Direction des Opérations

• Commissaires aux comptes

Titulaire

Cabinet Price Waterhouse Coopers,
63 rue de Villiers
92000 Neuilly-sur-Seine,

représenté par Monsieur Sébastien Arnault

Le mandat a pris effet lors de l'assemblée générale du 11 mai 2023
pour une durée de 6 ans.

Rapport de gestion

2025



Sommaire

Gouvernance	p.9
Commentaires sur les comptes de l'exercice	p.15
Actualités, faits marquants et perspectives	p.21
Lexique	p.28

La Gouvernance

Le Conseil d'administration

Composition

Les 16 administrateurs élus par l'assemblée des Caisses locales sociétaires sont issus, en nombre égal, de chacun des 8 départements qui constituent le ressort géographique de la Caisse. Leur mandat est de 6 ans, et renouvelable par moitié tous les 3 ans.

Deux autres administrateurs sont élus par les salariés. L'un est désigné par les cadres et l'autre par les employés pour un mandat de 3 années civiles. Les élections ont eu lieu en 2025, les administrateurs élus ont pris leur mandat à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil nomme, pour une période de 2 ans, un bureau. Celui-ci est composé de 9 membres, comprenant un président, 1 ou 2 présidents délégués, 6 vice-présidents. Madame Sylvie Le Dilly en assure la Présidence depuis le 14 mai 2020.

En 2021, le conseil d'administration du 28 mai a, par ailleurs, sur proposition du comité d'éthique et des nominations du 21 mai 2021, pris acte du maintien d'un seul président délégué en la personne de Denis Calipel.

Le Conseil d'administration a subi des changements en 2025 à la suite du départ de 2 administrateurs atteints par la limite d'âge : Joël Lafontaine et Michel Faucon.

Le conseil d'administration au 31/12/2025

La liste des membres du Conseil en exercice, la date des fins de mandat et des informations personnelles sont rapportées dans le tableau ci-après :

Nom-Prénom	Année naissance	Fonction	Année renouvellement	Fédération de référence
LE DILLY Sylvie	1967	Présidente	2027	72
CALIPEL Denis	1971	Président Délégué	2030	50
LABARRIERE Stéphane	1976	Vice-Président	2027	14
AUBIN Dominique	1964	Administrateur	2030	27
LECOMTE Dominique	1963	Vice-Président	2030	28
BLANCHARD Thierry	1965	Vice-Président	2027	53
EDON BOISGONTIER Nathalie	1975	Vice-Présidente	2027	61
POTIER Françoise	1964	Vice-Présidente	2030	72
AUBRY EDOUARD	1967	Vice-Président	2027	76
LAMY Delphine	1973	Administratrice	2030	14
GOSSELIN Mélanie	1979	Administratrice	2027	27
DOS REIS CABARET Marie Paule	1971	Administratrice	2027	28
HURAUULT Brigitte	1964	Administratrice	2027	50
SABLE Séverine	1975	Administratrice	2030	53
MESLIN Rémy	1961	Administrateur	2030	61
VAN ELSLANDE Anne Laure	1974	Administratrice	2030	76
Cyril GOHIER	1987	Invité permanent	2030	72
Laurence CAP	1969	Administratrice salariée	2027	
Laetitia MARGUERITE	1982	Administratrice salariée	2027	

Fonctionnement

Le Conseil d'administration de Groupama Centre Manche s'est réuni 11 fois en 2025.

La **Délégation régionale institutionnelle** (DRI) est constituée de 64 élus, 2 administrateurs salariés et 8 membres par département. Ses principales missions sont :

- La représentation de tous les territoires de chaque département,
- La représentation dans les différentes instances et OPA de chaque département,
- La contribution aux travaux des commissions du conseil de GCM,
- L'animation des assemblées générales des caisses locales.

Cette instance s'est réunie 3 fois en 2025 :

- Les 27 et 28 mars
- Les 12 et 13 juin
- Les 13 et 14 novembre

Pour l'examen des dossiers qui lui sont soumis, le Conseil s'appuie sur les études préparatoires réalisées par **4 commissions permanentes spécialisées** :

- La commission de gestion des actifs,
- La commission agriculture,
- La commission institutionnelle, formation, prévention et communication,
- La commission développement, prospective et offre.

Dans leur domaine respectif de compétence, elles ont été notamment chargées, par le conseil ou le Président, de préparer les dossiers soumis à la décision du Conseil sur :

- Les comptes prévisionnels de l'exercice et les rapports relatifs, notamment, à la solvabilité et au contrôle interne,
- La planification stratégique opérationnelle,
- Le plan d'action commercial,
- Les offres de produits,
- Les évolutions tarifaires,
- Le fonctionnement institutionnel,
- Les actions de formation pour les élus,
- Les placements et les actifs immobiliers,
- Les opérations de prévention grand public.

La commission gestion des actifs s'est réunie 2 fois en 2025. Les autres commissions se sont réunies 2 fois en 2025.

Le Conseil d'administration délègue également certaines missions à 3 comités spécialisés : le Comité des rémunérations, le Comité d'audit, des risques et des comptes et le Comité d'éthique, de durabilité et des nominations.

Le Comité des rémunérations, chargé de formuler des propositions relatives à la rémunération des mandataires sociaux, aux indemnisations de frais et de temps passé des administrateurs s'est tenu le 28 janvier 2025.

Les indemnités allouées aux administrateurs, pour temps passé, ont été de 258 563 € au total en 2025. Ce montant respecte l'enveloppe de 365 000 € validée par l'assemblée générale conformément à l'article 24 des statuts. En parallèle, 53 776 € de remboursements de frais ont été enregistrés.

En 2025, le comité d'audit, des risques et des comptes comportait 5 membres choisis parmi les présidents délégués et les vice-présidents, ainsi que le Directeur Général Adjoint en charge de la Direction finance, pilotage et risques, le Secrétaire Général et les titulaires des 4 fonctions clés.

Ce comité, présidé par Denis Calipel s'est réuni 4 fois en 2025, les 6 mars, 6 juin, 9 septembre et 6 novembre. Il a pu examiner notamment l'évaluation des risques opérationnels, d'assurance et financiers, l'activité d'audit interne, les comptes de l'exercice et les dispositifs en faveur de la qualité des données, ainsi que pour la protection de la clientèle.

Le comité d'éthique, de durabilité et des nominations a pour mission générale de s'assurer que le conseil d'administration satisfait aux exigences réglementaires et à celles de l'autorité de contrôle en matière de compétence individuelle et collective, de parité hommes - femmes, tout en recherchant une ouverture et un équilibre entre les professions et les catégories d'âge.

Ce comité d'éthique et des nominations est composé du Président du conseil d'administration de GCM, des présidents délégués et des vice-présidents de GCM. Il est présidé par le Président du conseil d'administration. Le Directeur Général n'est pas membre de droit du comité. Il peut néanmoins être appelé par le Président du comité ou une majorité du comité à participer à tout ou partie des travaux. Le Secrétaire Général est membre de droit du comité, sans droit de vote, et propose un « mémo des échanges en séance » pour un usage strictement interne aux membres du comité.

Le comité s'est réuni 2 fois en 2025, le 30 avril et le 4 septembre. Il a notamment eu comme enjeu la nomination de nouveaux administrateurs régionaux, un rappel sur la procédure réglementaire à respecter, la désignation d'administrateurs pour le cycle JRM, les dossiers particuliers de certains élus et sociétaires, des points sur la gouvernance institutionnelle (administrateurs stagiaires et présidence déléguée), la candidature au mandat d'administrateur national, l'auto-évaluation des compétences des administrateurs régionaux et compétence collective du conseil d'administration.

1-Les commissaires aux comptes

Le mandat du cabinet Price Waterhouse Coopers, 63 rue de Villiers 92000 Neuilly-sur-Seine, représenté par Monsieur Sébastien Arnault a pris effet lors de l'assemblée générale du 11 mai 2023 pour une durée de 6 ans. Les honoraires de certification des comptes s'élèvent à 147 696 € TTC.

2- La Direction générale

La Direction générale est exercée par un directeur général nommé par le Conseil d'administration. Il s'agit de Monsieur Pascal Loiseau, nommé par le Conseil du 28 février 2014 et qui a pris ses fonctions le 1er juillet 2014. Le Directeur général tient ses pouvoirs de la loi, dans les limites fixées chaque année par le Conseil d'administration.

Le Directeur général est assisté par un comité de direction générale, dont il a nommé les membres qui ont reçu de sa part les délégations de pouvoirs utiles.

3 - Les comités de risque

Les comités de risque, qui associent les directeurs propriétaires de risque aux cadres et fonctions clés concernées, sont animés par le responsable de la gestion des risques et reportent au comité de risque général qui implique tout le comité de direction générale.

Il s'agit du comité des risques assurance, qui s'est réuni les 27 janvier, le 28 avril, le 8 septembre et 3 novembre 2025.

D'autre part, le comité des risques opérations s'est réuni les 27 janvier, le 28 avril, le 8 septembre et 3 novembre 2025.

Puis, le comité des risques financiers s'est réuni les 19 avril, 19 juin, 19 juillet, 18 septembre, 18 octobre, 15 novembre et 13 décembre 2025.

Enfin, le comité des risques CDG s'est réuni les 21 mai, 7 octobre et 25 novembre 2025.

4 - Dirigeants effectifs et fonctions clés

Par délibération du Conseil d'administration en date du 10 décembre 2015, le Conseil d'administration a constaté que Monsieur Pascal Loiseau est dirigeant effectif de droit en sa qualité de mandataire social.

Le Conseil d'administration du 29 mars 2024 a désigné Nadia Roignant-Creis, en qualité de dirigeant effectif à compter du 1er avril 2024. En tant que directrice assurances et risques, elle est responsable des services suivants : la gestion des risques, la conformité, le contrôle permanent et Lab FT, ainsi que l'audit.

L'ACPR a validé leurs désignations en tant que dirigeants effectifs.

D'autre part, les 4 fonctions clés définies par les textes de Solvabilité 2 ont été assumées en 2025 par les personnes suivantes, dûment enregistrées à ce titre auprès de l'ACPR :

- Xavier Cibois pour la fonction gestion des risques,
- Géraldine Delahaye pour la fonction vérification de la conformité
- Julie Lecluse pour la fonction audit interne, remplacée durant son absence temporaire par Nadia Roignant-Creis
- Magali Lambert pour la fonction actuarielle.

5 - Les caisses locales

Suite à des fusions intervenues en 2024, le nombre de caisses locales s'établit à 209 au 1er janvier 2025, réparties sur les 8 départements.

Commentaires sur les comptes de l'exercice

Le compte de résultat

Les cotisations acquises tous exercices atteignent 633,0 M€ soit une progression de 4,6% comparativement au 31 décembre 2024.

La sinistralité tous exercices hors variations des autres provisions techniques (S/C -0,6%) atteint un ratio S/C de 71,2% et augmente donc de 3,5 points par rapport au 31 décembre 2024.

Elle se compose :

- Du S/C de l'exercice courant, ce dernier augmente de 9,2 points à 77,1%, dont :
 - o 55,0% de sinistralité attritionnelle, soit une baisse de 2,3 points vs décembre 2024,
 - o 17,3% de sinistralité climatique, soit une hausse de 9,1 points, notamment due à 2 évènements conséquents de grêle en juin,
 - o 4,9% de charge de sinistralité grave, soit une hausse de 2,4 points vs décembre 2024, dont une charge de 8,4 M€ (1,3 point) liée aux évènements de juin.
- Des variations sur antérieurs aboutissant à des dégagements nets pour 35,9 M€ , soit 5,7% des cotisations acquises.

Face à cette sinistralité, le solde net de réassurance CR+CL constitue une charge de -35,1M€ (5,5% de nos cotisations acquises), soit une variation de +38,8M€ par rapport à décembre 2024. Ce solde comprend une charge plus faible sur exercice courant en lien avec une part importante de la sinistralité climatique réassurée. En complément, le solde de rétrocession soit +3,9M€ est en baisse de 7,1M€ par rapport à décembre 2024.

L'agrégation de ces différents postes constitue une marge technique nette non-vie (hors frais de gestion de sinistres) de 154,9 M€ soit une hausse de +21,7 M€ par rapport à celle de décembre 2024 (+16,3% vs N-1). Elle s'affiche en proportion à 24,5% des cotisations acquises tous exercices contre 22,0% l'an dernier.

Les frais généraux CR+CL yc intéressement atteignent 149,6 M€, représentant un ratio de 23,6% et sont en valeur absolue en hausse de 8,3 M€ soit +5,9% comparativement à décembre 2024. Il est à noter que la composante structurelle de ce même ratio diminue, passant de 22,1% à 21,7% des cotisations acquises entre décembre 2024 et décembre 2025.

Le ratio combiné (CR+CL) en méthode additive atteint 97,6%, une baisse de 2,1 points par rapport au 31 décembre 2024 traduisant un gain de rentabilité économique net de nos coûts d'exploitation sur l'activité d'assurance non-vie.

Le résultat comptable issu des actifs financier et immobilier s'affiche à 20,2 M€ au 31/12/2025 vs 22,9 M€ au 31/12/2024. Le stock de plus-values latentes est conjointement en hausse de 8,5 M€ sur un an glissant (9M€ hors actifs stratégiques) au 31 décembre 2025.

Fort de l'ensemble de ces éléments, le résultat net social de la caisse régionale après impôts s'établit donc à 22,8 M€ contre 16,7 M€ en décembre 2024 soit une hausse de 6,1 M€.

Bilan simplifié

Les fonds propres progressent de 20,6 M€, affichant dorénavant près de 836 M€.

M€									
	Réel 2023	Réel 2024	Réel 2025	Réel 2025 / Réel 2024		Réel 2023	Réel 2024	Réel 2025	Réel 2025 / Réel 2024
Immobilisations incorporelles	13,4	12,8	12,2	-3,9	Capitaux propres	800,5	815,3	835,9	20,6
Actifs de placements	715,8	757,9	811,0	53,1	dont résultat	2,0	16,7	22,8	6,0
Titres de participation	460,2	507,4	484,2	-23,2	Provisions pour risques & charges	4,4	4,9	5,7	0,9
Part des réassureurs / PT	458,4	432,1	440,4	8,3	Provisions techniques brutes	913,3	895,9	917,1	21,2
Créances	126,3	133,7	178,5	76,1	Dettes de financement	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	40,7	12,9	1,0	-10,9	Autres dettes	96,6	140,7	168,5	56,8
Total	1 814,8	1 856,7	1 927,2	99,5	Total	1 814,8	1 856,7	1 927,2	99,5

Répartition des placements

La répartition des actifs à fin 2025 est conforme aux limites de risque validées par la direction générale et le conseil d'administration.

SITUATION DES PLACEMENTS	31/12/2025 (En K€)						Variation 2025 vs 2024 (En K€)					
	VNC		Valorisation		PMVL		VNC		Valorisation		PMVL	
	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
TOTAL IMMOBILIER	112 873	9%	188 143	14%	75 270	147%	- 6 132	-20%	- 734	-2%	5 398	63%
TOTAL ACTIONS	705 508	54%	709 384	53%	3 876	8%	33 944	113%	37 621	97%	3 676	43%
TOTAL OBLIGATIONS	412 526	32%	384 576	28%	- 27 951	-55%	2 356	8%	1 824	5%	- 531	-6%
TOTAL TRESORERIE	-	0%	-	0%	-	-	-	0%	-	0%	-	0%
TOTAL PRETS ET DEPOTS	68 904	5%	68 904	5%	-	-	- 108	0%	- 108	0%	0	0%
TOTAL GENERAL	1 299 811	100%	1 351 007	100%	51 195	100%	30 059	100%	38 604	100%	8 543	100%

Informations sur le délai de paiement des dettes fournisseurs :

Article L441-6-1 du code du commerce, modifié par loi n°2012-387 du 22 mars 2012 - art. 120.

Au 31/12/2025, le montant total des dettes fournisseurs est de 270 462,13 €.

Ces dettes se décomposent comme suit :

- Soit 90 019,54 € de factures reçues non réglées dont le terme est échu et dont le détail par antériorité figure dans le tableau ci-après ;
- Soit 177 222,01 € exigibles à moins de 30 jours ;
- Soit 2 311,80 € exigibles de 31 à moins de 60 jours ;

- Soit 908,73 € exigibles plus de 61 jours.

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	0	X				67	0	X				19
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	0,00 TTC	7 355,54 TTC	-3 885,55 TTC	-11 102,03 TTC	97 652,18 TTC	90 019,54 TTC	0,00 TTC	2 145,00 TTC	11 475,36 TTC	769,34 TTC	49 715,13 TTC	64 105,83 TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	0,00% TTC	0,01% TTC	0,00% TTC	-0,01% TTC	0,07% TTC	0,07% TTC	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)	X						0,00% TTC	0,06% TTC	0,32% TTC	0,02% TTC	1,40% TTC	1,80% TTC
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	4					0						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	14 225,25 TTC					0,00						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser) Conditions de paiements à GCM: Immédiat dans les 27 jours sans déductions jusqu'au Fin du mois suivant sans déduction dans les 57 jours sans déduction					- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser) Conditions de paiements à GCM: Immédiat Prélèvement le 8 du mois Virement le 8 du mois						

L'activité VIE

Les primes émises évoluent de + 14,3% sur la partie Epargne / Retraite et Prévoyance individuelles et atteignent 131,9 M€, en croissance homogène sur ces 3 métiers.

	2024	2025	N / N-1
Primes émises - Métiers individuels			
Epargne individuelle	91 760	104 714	14,1%
Retraite individuelle	14 795	17 387	17,5%
Prévoyance individuelle	8 843	9 802	10,9%
Total	115 398	131 904	14,3%

Le taux d'UC Epargne et retraites individuelles sur primes émises évolue de -6,5 pts, atteignant 41,0% avec une dynamique hétérogène entre épargne et retraite, respectivement -7,9 pts et +1,3 pts. Le taux d'UC sur production est de 38,6%. Le taux d'UC Epargne et Retraites Individuelles sur production est de 48,9% en baisse de 2,6 pts sur une année, dont -3,0 pts en Epargne et -0,3 pts en Retraite. Le taux d'UC Epargne et retraites individuelles sur encours est de 30,8% en amélioration de 2,3 pts dont +2,3 pts en Epargne et +3,8 pts en Retraite.

	2024	2025	N / N-1
Taux d'UC			
Epargne individuelle	43,7%	35,8%	-7,9%
Retraite individuelle	71,2%	72,5%	1,3%
Total	47,6%	41,0%	-6,5%

L'activité Banque

A fin décembre 2025, Groupama Centre Manche a intermédié 804 dossiers de prêts bancaires auprès de Franfinance, représentant un total de 10 741 k€ (Données à fin décembre 2025).

Certificats mutualistes

Au 31 décembre 2025, 5 516 souscriptions de certificats mutualistes avaient été servies, pour un montant de 3 803 k€. Ces souscriptions comprennent 5 087 demandes de distribution en certificats mutualistes pour un total de 1 279 k€. Les rachats honorés ont été de 2 985 k€ pour 257 demandes.

Indicateurs Ressources humaines

	2023	2024	2025
1. Evolution des effectifs :			
Effectifs CDI au 31/12	1 314	1 332	1 365
2. Formation :			
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation	8,70%	8,90%	7,90%
3. Recrutement :			
Embauches externes	110	117	116
CDD devenus CDI	19	34	29
Mobilités Groupe	2	5	5
Total	131	156	150

Proposition d'affectation du résultat

Libellé	Débit N	Débit N-1
Report à nouveau précédent débiteur		
Déficit de l'exercice		
Affectation aux autres réserves	20 696	1 256
Rémunérations versées aux sociétaires /certificats mutualistes	2 064	2 144
Report à nouveau (bénéfice)		12 086
TOTAL	22 760	16 742
Libellé	Crédit N	Crédit N-1
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice	22 760	16 742
Prélèvement sur réserves		
Report à nouveau (perte)		
TOTAL	22 760	16 742

Résultats financiers des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2021	2022	2023	2024	2025
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	58 273	58 402	58 402	58 402	58 402
b) réserves (avant affectation du résultat)	714 988	731 590	740 059	740 127	754 724
II. Opérations et résultats de l'exercice					
a) Cotisations de l'exercice	550 430	568 153	602 806	624 807	652 426
b) Résultat Technique (ou d'exploitation)	14 229	3 505	-3 764	10 027	24 724
c) Impôts sur les sociétés	-8 945	466	-1 822	-1 205	-5 318
d) Résultat Net Comptable	17 706	10 187	2 048	16 742	22 760
III. Personnel					
a) Nombre de salariés	1 400	1 404	1 416	1 439	1 463
b) Montant de la masse salariale brute	60 024	55 037	57 884	65 216	69 617
c) Montant des charges sur salaires	34 017	33 479	34 416	38 607	43 476

Actualités, faits marquants et perspectives

Dans un environnement géopolitique marqué par les tensions au Moyen-Orient, notre société a démontré la solidité et la résilience de son modèle au travers de résultats particulièrement robustes. Elle demeure pleinement en capacité de faire face à cet environnement incertain, s'appuyant sur des ressources et une flexibilité financières adaptées.

1-Le projet d'entreprise Inventons2027 impulse une nouvelle dynamique

Lancé à l'automne 2024 en lien avec la nouvelle feuille de route du Groupe, le projet d'entreprise de Groupama Centre Manche a pleinement pris son envol en 2025 avec le déploiement de nombreux projets qui portent déjà leurs fruits.

- **Deux axes majeurs**

Le projet d'entreprise s'appuie sur deux axes majeurs : créer des expériences clients mémorables et cultiver la puissance du collectif.

«Cultiver la puissance de notre collectif», cela signifie travailler sur la simplification des process, de l'organisation, sur l'autonomie, la délégation ainsi que les actions qui ressortent du Baromètre Opinion Groupe.

«Créer des expériences clients mémorables»: en proposant des expériences positives qui restent en mémoire et qui donnent aux clients l'envie de nous recommander et de parler positivement de Groupama. Des points réguliers sont réalisés avec les instances décisionnelles de GCM.

- **Des objectifs chiffrés**

Pour la Caisse régionale, le projet d'entreprise Inventons2027 doit également être mesurable. Les objectifs sont les suivants :

- Atteindre un Chiffre d'affaires IARD de 700 millions d'euros,
- Dépasser les 300 000 sociétaires IARD et 115 000 clients assurés Vie (objectif revu à la hausse en 2025 qui s'élève maintenant à 123 000 clients assurés Vie)
- Viser les 60 % de clients très satisfaits
- 15 millions d'euros de résultat par an, soit 45 millions d'euros sur 3 ans
- Obtenir la labellisation Engagé RSE de l'Afnor (Association française de normalisation)

Déjà, 2025 a vu l'accomplissement de l'objectif de labellisation AFNOR (voir p.24). Pour les autres objectifs visés, les indicateurs progressent conformément au plan de marche. En 2026, Groupama Centre Manche va continuer de faire vivre le projet d'entreprise Inventons2027, garant des ambitions de la caisse.

2- Le client au cœur de nos attentions

La première ambition est de créer des expériences clients mémorables: Groupama Centre Manche s'appuie sur ses forces et a lancé des chantiers structurants pour aller plus loin et atteindre cet objectif.

Un chantier majeur de simplification des process a été lancé afin de renforcer notre agilité et notre réactivité. Cette dynamique bénéficie directement aux sociétaires et à l'ensemble des collaborateurs.

Ces derniers ont contribué à la mise en œuvre de projets s'articulant autour des priorités suivantes :

- Des parcours simplifiés et fluides
- La personnalisation des interactions
- Une relation humaine & de proximité
- Accompagnement lors des moments importants
- La réduction des contraintes de process
- Créer des expériences humaines, fluides, rapides et différenciantes

Il est important de rappeler que c'est grâce à un collectif fort que l'on peut créer des expériences client mémorables.

En 2026, ces ambitions vont se poursuivre avec l'instauration de nouveaux critères d'évaluation de l'expérience client et la mise en place de rituels managériaux renouvelés. Groupama Centre manche ira encore plus loin dans la transformation de la relation client grâce à l'adoption d'attitudes issues de la charte C.A.F.E (je joue Collectif, je m'Adapte, je Facilite les démarches, je fais preuve d'Empathie) et à des objectifs renforcés de qualité de service, tels que :

- Répondre à 80% des demandes par mails ou via l'espace client en moins de 24h,
- Réaliser au moins 80% des remboursements santé en moins de 24h,
- Régler au moins 80% les petits sinistres sous 10 jours.

3- La conquête commerciale permet de gagner de nouveaux sociétaires

Fort de la réorientation de sa stratégie commerciale axée sur la conquête, Groupama Centre Manche compte 1500 sociétaires de plus en 2025.

Une stratégie claire et des ambitions par marché, c'est la mission que s'est fixée la caisse régionale.

- Priorités du Marché des particuliers :
 - Développer une stratégie de conquête en assurance de personnes
 - Maintenir notre position sur les métiers Auto et Habitation
 - Être reconnu comme un acteur majeur de la prévention
 - Renforcer notre présence dans les zones périurbaines à fort potentiel (Rouen, Le Havre, Laval...), avec le recrutement d'une dizaine de conseillers commerciaux développeurs depuis septembre 2025.

En 2026, la dynamique en assurance de personnes va se poursuivre, les actions de rétention et de satisfaction client vont s'accroître, et la croissance sur le péri-urbain va s'accroître.

- Priorités du Marché agricole :
 - Conforter notre leadership en étant reconnu comme expert des transitions agricoles
 - Accompagner et fidéliser nos sociétaires dans la transmission de leur exploitation tout en développant nos solutions prévoyance, épargne, retraite et capter les repreneurs
 - Définir le modèle relationnel souhaité pour nos sociétaires retraités agricole afin de les fidéliser

En 2026, la caisse régionale veut capitaliser sur son rôle d'interlocuteur agréé pour capter de nouvelles parts de marché en climatique récolte, renforcer ses actions pour capter le potentiel lié aux transmissions agricoles et poursuivre la valorisation de l'assurance de personnes.

- Priorités du Marché des ACPS (Artisans, commerçants et professionnels de services) :
 - Conforter les parts de marché sur les territoires ruraux et urbanisés
 - Développer une démarche de conquête en valorisant la complétude des offres et le multi-équipement
 - Mettre en avant notre expertise et notre rôle de conseil

En 2026, Groupama Centre Manche va poursuivre le développement en zones rurales et péri-urbaines et privilégier une approche segmentée de nos cibles à fort potentiel (artisans du bâtiment, commerces de proximité, métiers de bouche etc.).

- Priorités du Marché des Entreprises et des Collectivités :
 - Se développer sur les entreprises de 20 à 50 salariés
 - Poursuivre le courtage qui est un vecteur de développement
 - Développer l'assurance de personnes
 - Maintenir les parts de marché en collectivités
 - Accompagner davantage les collectivités dans leur gestion des risques

En 2026, l'ambition est de revenir à un développement positif sur les métiers dommages Entreprises et Collectivités, et saisir les opportunités sur le marché des collectivités avec les élections municipales et la poursuite du multi-équipement.

- Priorité du Marché Vie patrimoine :
 - Augmenter le nombre de clients et la collecte nette positive
 - Création d'une équipe supplémentaire de 15 conseillers spécialisés en gestion de patrimoine en fin d'année 2025.

En 2026, Groupama Centre manche va capitaliser sur l'arrivée de nouveaux conseillers et aller capter le potentiel d'épargne/retraite de notre territoire et de la transmission agricole.

4- La Caisse pleinement engagée dans la durabilité

Obtention de la Labellisation Engagé RSE par l'Afnor, création d'un nouveau partenariat avec Darty, label HQE... Groupama Centre Manche raisonne durable.

Suite à l'obtention du label Engagé RSE – niveau confirmé par l'Afnor, Groupama Centre Manche s'est engagé dans un plan d'actions structuré et ambitieux pour progresser encore.

Ce plan est le reflet de la transformation de la Caisse, de son engagement concret, et de sa capacité à intégrer la durabilité dans nos projets pour penser aux générations futures.

Voici quelques exemples de projets importants réalisés en 2025 :

- Le renouvellement de toute notre flotte automobile en privilégiant des véhicules moins émetteurs et plus vertueux environnementalement.
- Labellisation HQE (Haute qualité environnementale) pour la Fédération de l'Orne
- Création d'un partenariat entre GCM et Darty pour les sinistres en dommage électrique avec un objectif vertueux de réparation priorisée par rapport au remplacement, collecte et recyclage des produits endommagés
- Valorisation actualisée de la séquestration carbone de nos massifs forestiers
- Actions de prévention avec des objectifs clairs et mesurables (ex : cancer du sein)
- Transformation d'anciennes bâches publicitaires en accessoires de bagagerie réalisés à l'ESAT de Condé-en-Normandie

Le label est attribué jusqu'en 2027, ce qui reconnaît la dynamique engagée par la Caisse. Une évaluation de suivi de l'AFNOR aura lieu courant 2026, offrant l'opportunité de valoriser les avancées réalisées. Cette étape renforcera notre volonté d'évoluer, de progresser et de faire de la durabilité un véritable levier d'action. Près de 150 actions ont d'ailleurs été identifiées dans toutes les directions, témoignant de l'implication collective.

NB : En raison de son inclusion dans le rapport de Durabilité consolidé du Groupe Groupama Assurances Mutuelles, Groupama Centre Manche utilise l'exemption d'établir son propre état de durabilité conformément aux dispositions de l'article 19 bis paragraphe 9 de la directive CSRD, transposé en droit français aux articles L. 232-6-3 et R.233-16.4 du Code de Commerce. Conformément à l'article R.232-8-5, IV du code de commerce, il est précisé que Groupama Assurances Mutuelles, situé 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris, entreprise mère du Groupe Groupama auquel Groupama Centre Manche appartient, publie un rapport de durabilité Groupe et le rapport de certification y afférent, disponible sur le site www.groupama.com/fr/investisseur/publications-financieres/documents-de-reference/.

5- Groupama Centre Manche, un acteur citoyen et préventeur

En matière de prévention, La caisse régionale joue un rôle clé. Risques incendie, sécurité routière, gestes qui sauvent : l'objectif est de toucher tous les publics.

En tant qu'assureur - préventeur, de nombreuses actions ont été menées sur le territoire en 2025 :

- 485 visites de prévention et avis techniques
- Nombreux événements organisés à destination des sociétaires :
 - Forums prévention et capsules prévention DDE

- Animations risques incendie, électrique, routier
- Actions prévention pour les CUMA/ETA
- 6000 personnes formées aux Gestes qui sauvent

Pour 2026, l'ambition est claire : faire de la prévention un levier majeur de performance technique, d'expérience client et de visibilité territoriale. L'objectif est d'intensifier nos actions de prévention sur les risques routiers et incendie, renforcer l'impact de nos services prévention pour qu'ils soient perçus comme uniques, durables et indispensables par nos clients. Tout en améliorant ses effets sur notre rentabilité et notre performance opérationnelle.

6- Aléas climatiques : GCM fait face à de violents orages de grêle

Les aléas climatiques constituent un phénomène de plus en plus fréquent auquel les assureurs vont devoir s'adapter. Les orages de grêle de juin et la tempête Benjamin ont frappé le territoire de la Caisse.

En tant qu'assureur mutualiste, le rôle de la Caisse régionale est d'accompagner ses sociétaires face aux situations exceptionnelles qu'ils traversent et leur permettre un retour à la vie normale, comme lors des deux violents épisodes d'orages de grêle qui ont frappé notre territoire les 13 et 14 juin, puis les 25 et 26 juin. Ils ont fait 7300 sinistres en DAB et en auto.

Face à cette situation exceptionnelle, la Caisse s'est pleinement mobilisée pour répondre à leurs besoins. Notamment en mettant en place un dispositif chrono-grêle. Ce dernier permet de remettre à neuf des véhicules impactés par la grêle grâce à la technique du « débosselage ». Il a été déployé de façon inédite sur notre territoire au sein de 18 garages partenaires, majoritairement situés dans l'Eure, l'Orne, le Calvados et l'Eure-et-Loir.

Autre aléas climatique auquel la GCM a fait face : la tempête Benjamin et ses vents violents qui ont impacté le territoire courant octobre, heureusement dans une moindre mesure... Néanmoins, cela témoigne de l'augmentation de la fréquence de ce type de phénomène.

Le 8 janvier 2026, les vents violents de la tempête Goretti ont touché les 8 départements de GCM, principalement les départements côtiers (Manche, Seine-Maritime). A ce jour, plus de 9000 déclarations sont enregistrées, faisant de cette tempête un événement quasi similaire à la tempête Ciaran. Grâce aux retours d'expérience réalisés au sein de l'ensemble des services, la prise en charge et le règlement des sociétaires sinistrés s'est considérablement améliorée et cela va continuer.

7- Retour aux équilibres techniques

Le plan d'action initié en 2023 va permettre à la caisse régionale de retrouver un résultat technique positif début 2026.

En 2025, GCM a poursuivi la mise en place d'actions afin de renforcer ses équilibres techniques.

Pour rappel, Groupama Centre Manche, comme toutes les autres caisses régionales du Groupe, est liée à Groupama par la Convention de Réassurance du Groupe.

L'article 12 de cette convention prévoit que toutes les caisses doivent être rentables sur leur cœur d'activité. Des points de suivi sont organisés tous les trimestres avec les principaux contributeurs métiers de GCM et GMA afin de garantir un retour pérenne à la rentabilité et consolider les acquis de Groupama Centre Manche.

Ce travail rigoureux consiste principalement à faire le point sur les faits marquants des mois précédents et à évaluer la pertinence et la faisabilité des actions prévues, ainsi que les impacts générés sur les autres métiers. Ce qui permet à la fois d'intégrer de nouvelles méthodes de travail : évaluer chaque objectif et travailler avec davantage de transversalité entre les services.

Le retour à résultat technique positif est confirmé pour 2026. Les équipes de la Caisse continuent d'être mobilisées sur ce sujet.

8- La force du collectif au cœur de la réussite

Cultiver la force du collectif, c'est l'autre ambition du projet d'entreprise Inventons2027. L'année 2025 a vu éclore plein de moments où cela se concrétise.

- **La puissance de l'engagement des collaborateurs s'est traduit concrètement :**
 - Lors de la gestion des sinistres exceptionnels lors d'aléas climatiques
 - A l'occasion de l'atelier regard croisé qui a permis la co-construction de nouveaux projets pour entretenir la force de l'action collective grâce à une forte transversalité entre les services
- **Le binôme collaborateur / élu a montré toute sa force :**
 - Lors des aléas climatiques avec l'apport des élus estimateurs
 - A l'occasion des fans zones Tour de France organisées mi-juillet à Saint-Contest (14) et Craon (53), ainsi que Les Terres de Jim - plus grande fête agricole en plein air d'Europe - qui s'est tenue en septembre à Vieux Manoir en Seine-Maritime.

Le constat est clair : quand le collectif est réuni pour servir les sociétaires, nous faisons la différence et c'est l'axe que GCM va poursuivre en 2026.

9- Vers un mutualisme d'impact

Une nouvelle dynamique mutualiste continue de se déployer à GCM avec, en ligne de mire, la mise en place d'un mutualisme d'impact en 2026.

Créer du lien avec les sociétaires est au cœur même de l'engagement des élus. Que ce soit à travers les Rencontres mutualistes, qui offrent l'occasion de partager des moments privilégiés, ou lors d'actions de prévention par exemple.

La fin de l'année a vu se dessiner une nouvelle ligne directrice qui a vocation à se déployer en 2026 : le mutualisme d'impact. Le mutualisme d'impact chez Groupama marque l'évolution du modèle mutualiste traditionnel vers une démarche plus structurée, lisible et influente.

Il vise à transformer l'engagement des élus en un véritable avantage compétitif, au service de la relation client, de l'ancrage territorial et d'une gouvernance mutualiste active.

L'objectif est d'agir de manière coordonnée, à grande échelle, pour rendre les actions mutualistes visibles, mesurables et alignées avec la stratégie de la caisse. En s'appuyant sur une forte proximité locale, des élus engagés et des actions à fort impact, Groupama souhaite devenir l'acteur mutualiste de référence et le champion de l'accompagnement client à horizon 2030.

Lexique

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

ACPS : Artisans, commerçants et prestataires de services

AFNOR : Association française de normalisation

APC : Assurances du Personnel des collectivités

CA : Conseil d'Administration

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CL : Caisse Locale

DRI : Délégation régionale institutionnelle

FEDEP : Fédérations départementales

GAV : Garanties des accidents de la vie

GCM : Groupama Centre Manche

HT/TTC : Hors taxes / Toutes taxes comprises

IARD : Incendie, Accident, Risques Divers

IFRS : Normes internationales d'information financière

IS : Impôt société

iSi : Innovation Service Indemnisation

J.R.M : Jeunes Représentants Mutualistes

N.A.R : Nouveaux Administrateurs Régionaux

OPA : Organisations professionnelles agricoles

Pro-TPE : Professionnels et très petites entreprises (ex ACPS « Artisans, commerçants et prestataires de services »)

PT : Provisions Techniques

RSE : responsabilité sociétale des entreprises

SA : Société anonyme

SARL : Société à Responsabilité Limitée

SEC : Société d'Expertise Comptable

Ratio Combiné : Le ratio combiné s'obtient en divisant le coût des sinistres, de la réassurance et des frais généraux par les cotisations

S/C : Sinistres à Cotisations

TMA : Tracteurs et matériels agricoles

UMAO : Union Mutualiste Agricole de l'Ouest

Y/C : y compris



Etats financiers

• Groupama Centre Manche

Annexes 2025

Bilan	41
Compte de résultat	43
Tableau des engagements reçus et donnés	45
Annexes	46
Note 1 : Faits marquants de l'exercice	39
Note 2 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	40
Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation	41
Note 4 : Changements de méthode	55
Note 5 : Actifs incorporels	58
Note 6 : Placements	60
Note 7 : État récapitulatif des placements	65
Note 8 : Comptes de régularisation - Actif	67
Note 9 : Produits à recevoir	68
Note 10 : Créances	69
Note 11 : Actifs corporels d'exploitation	70
Note 12 : Variation des capitaux propres	73
Note 13 : Sinistres et provisions techniques	74
Note 14 : Provisions pour risques et charges	76
Note 15 : Comptes de régularisation Passif	77
Note 16 : Dettes	78
Note 17 : Charges à payer	79
Note 18 : Opérations avec des Entreprises du groupe	81
Note 19 : Autres produits techniques	86
Note 20 : Charges par nature	87
Note 21 : Charge fiscale	88
Note 22 : Produits et charges des placements	90
Note 23 : Montant des rémunérations versées aux dirigeants	92
Note 24 : Résultats techniques par contrats	93

N. B. : Toutes les sommes indiquées
dans les tableaux sont exprimées en Milliers d'€uros

• Bilan actif

Bilan actif

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE	Période : 31 DÉCEMBRE 2025	
	12 / 2025	12 / 2024
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	12 216	12 791
3 Placements :	1 297 188	1 267 333
3a Terrains et constructions	112 873	119 004
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	392 521	388 094
3c Autres placements	791 794	760 235
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	440 368	432 060
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	6 069	6 138
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	383 543	359 323
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)	50 756	66 599
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	155 246	111 620
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	42 873	46 251
6aa Primes restant à émettre	2 941	3 454
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	39 932	42 797
6b Créances nées d'opérations de réassurance	21 046	13 310
6c Autres créances :	91 327	52 059
6ca Personnel	143	161
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	191	145
6cc Débiteurs divers	90 993	51 753
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	8 821	21 057
7a Actifs corporels d'exploitation	6 771	6 248
7b Comptes courants et caisse	981	12 922
7c Actions propres	1 069	1 887
8 Comptes de régularisation - Actif :	13 388	11 847
8a Intérêts et loyers acquis non échus	6 788	5 570
8b Frais d'acquisition reportés	2 369	2 510
8c Autres comptes de régularisation	4 231	3 767
Total de l'actif	1 927 227	1 856 708

• Bilan passif

Bilan passif

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE		Période : 31 DÉCEMBRE 2025	
	12 / 2025	12 / 2024	
1 Capitaux propres :	835 888		815 271
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	58 402		58 402
1b Primes liées au capital social			
1c Ecart de réévaluation			
1d Autres réserves	473 511		471 000
1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.05	-52		-52
1h Subventions d'investissement			
1e Report à nouveau	25 809		13 723
1f Résultat de l'exercice	22 700		16 742
1i Ecart de dévolution	255 456		255 456
2 Passifs subordonnés			
3 Provisions techniques brutes :	917 113		895 894
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	18 480		18 954
3b Provisions d'assurance vie			
3c Provisions pour sinistres (Vie)			
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	788 291		756 814
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)			
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)			
3g Provisions pour égalisation	20 771		21 523
3h Autres provisions techniques (Vie)			
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	89 591		98 603
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5 Provisions	5 723		4 872
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques			
7 Autres dettes :	168 976		139 305
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	42 063		40 471
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	6 288		18 940
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)			
7d Dettes envers des établissements de crédit	0		1 282
7e Autres dettes :	118 625		78 612
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise			
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	28 567		28 964
7ec Personnel	27 427		22 688
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	17 488		15 020
7ee Créanciers divers	45 143		11 940
8 Comptes de régularisation - Passif :	1 529		1 386
Total du passif	1 927 227		1 856 708

• Compte de résultat technique non vie

Compte de résultat technique non vie

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE		Période : 31 DÉCEMBRE 2025			
	Brut	Part. Org. Disp	Cessions	Opérations nettes 12/2025	Opérations nettes 12/2024
1 Primes acquises	652 426		246 596	405 830	384 848
1a Primes	651 932		246 527	405 405	386 515
1b Variations des primes non acquises	494		69	425	-1 667
2 Produits des placements alloués	6 912			6 912	7 913
3 Autres produits techniques	19 485			19 485	17 027
4 Charges des sinistres :	-493 546		-194 388	-299 158	-300 916
4a Prestations et frais payés	-462 069		-170 169	-291 900	-295 184
4b Charges des provisions pour sinistres	-31 477		-24 219	-7 258	-5 732
5 Charges des autres provisions techniques	9 013		15 842	-6 829	-192
6 Participations aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-110 821		-33 006	-77 815	-74 087
7a Frais d'acquisition	-86 961			-86 961	-85 227
7b Frais d'administration	-23 860			-23 860	-19 809
7c Commissions reçues des réassureurs			-33 006	33 006	30 949
8 Autres charges techniques	-24 451			-24 451	-23 180
9 Variation de la provision pour égalisation	751			751	-1 386
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	59 769		35 044	24 725	10 027

• Compte de résultat non technique

Compte de résultat non technique

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE Période : 31 DÉCEMBRE 2025

	12 / 2025	12 / 2024
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	24 724	10 027
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	39 159	43 001
3a Revenus des placements	29 233	27 233
3b Autres produits des placements	4 188	5 430
3c Profits provenant de la réalisation des placements	5 738	10 338
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	-19 009	-20 082
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-3 590	-3 528
5b Autres charges des placements	-5 736	-8 731
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-9 683	-7 823
6 Produits des placements transférés	-8 911	-7 913
7 Autres produits non techniques	2 534	2 393
8 Autres charges non techniques	-12 289	-9 490
9 Résultat exceptionnel :	-130	12
9a Produits exceptionnels	0	89
9b Charges exceptionnelles	-130	-77
10 Participation des salariés		
11 Impôt sur les bénéfices	-5 318	-1 206
RESULTAT DE L'EXERCICE	22 760	16 742

• Tableau des engagements reçus et donnés

Tableau des engagements reçus et donnés

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE		Période : 31 DÉCEMBRE 2025	
	12 / 2025	12 / 2024	
1 Engagements Reçus			
2 Engagements donnés	60 807		40 787
2a Avals, cautions, garanties	62		88
2b Actifs avec engagement de revente			
2c Autres engagements sur actifs ou revenus	60 475		40 431
2d Autres engagements donnés	270		268
3 Nantissement des réassureurs			
4 Valeurs des organismes réassurés			
5 Valeurs appart. Institut Prévoyance			
6 Autres val détenues pour compte tiers			
7 En cours d'inst. financiers à terme			
VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT			
7a Par catégories de stratégie			
Investissement ou désinvestissement			
Rendement			
Autres opérations			
7b Par catégorie de marchés			
Gré à gré			
Réglementés ou assimilés			
7c Par risques de marchés et d'instrument			
Risque de taux d'intérêt			
Risque de change			
Risque actions			
7d Par nature d'instruments			
Contrats d'échange			
Garantie de taux d'intérêt			
Contrats à terme			
Options			
7e Par durée			
De 0 à 1 an			
De 1 à 5 ans			
Plus de 5 ans			

The background of the page is a light green color with a complex, abstract pattern of thin, wavy lines that create a sense of movement and depth. The lines are most dense in the upper left and lower right areas, tapering off towards the center and right edge.

Annexes

• Information financière et comptable

Les comptes sont établis conformément aux dispositions prévues par :

- les principes comptables généraux prévus aux articles L.123-12 à L.123-22 du Code de commerce,
- le Code des Assurances,
- et le règlement ANC 2015-11 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

L'annexe est constituée de toutes les informations d'importance significative nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les comptes 2025 de Groupama Centre Manche ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 13 mars 2026.

• Note 1 : faits marquants de l'exercice

Aucun fait marquant n'est survenu au cours de l'exercice.

• Note 2 : évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun élément significatif pouvant affecter les comptes de 2025 n'est intervenu entre la date de clôture de cet exercice et celle de l'établissement des comptes.

• Note 3 : règles d'évaluation et de présentation - Principes comptables retenus

Les comptes individuels de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

Les principes comptables retenus et les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées sont ceux du Code des Assurances, ou à défaut ceux du Plan Comptable Général.

I - OPERATIONS TECHNIQUES

1°) - COTISATIONS

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre, et de la variation des cotisations à annuler.

2°) - PROVISION POUR COTISATIONS NON ACQUISES

La provision pour cotisations non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relative à la couverture du risque du ou des exercices suivant l'exercice de l'arrêté.

3°) - FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

4°) - SINISTRES (prestations payées et provisions de sinistres à payer)

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte SESAM-Vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Les provisions pour sinistres à payer, représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non avant le 31 décembre. Elles sont composées essentiellement de provisions calculées au coût réel dossier par dossier. Par ailleurs, certains risques à déroulement rapide et à coûts unitaires faibles sont estimés forfaitairement (coût moyen) : Dommages et RC matériels automobile, RC et autres dommages (Vol, Incendie, Récoltes, Tempête).

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 788.3 millions d'euros au 31 décembre 2025. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie Groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs et des prévisions de recours. Les provisions pour sinistres à payer reflètent la meilleure estimation des engagements vis à vis des assurés.

Elle intègre cette année, la projection d'une sur-inflation et l'ajout d'un tardif XS de 9.8M€ dans les comptes conformément aux instructions Groupe.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-08, le taux de revalorisation des provisions techniques des rentes et des autres prestations d'incapacité et d'invalidité est de 2% et le taux d'actualisation des provisions techniques des rentes qui correspond à 60% du TME moyen des 24 derniers mois majoré de 10 points de base est de 1.99%. Les provisions pour sinistres à payer incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. Le taux de chargement pour frais de gestion utilisé en 2024 est de 3.95% et est établi sur la base d'une moyenne sur trois exercices.

Les prévisions de recours font l'objet d'un calcul au dossier, complété par des estimations statistiques.

5°) - PROVISION POUR RISQUES EN COURS

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

6°) - PROVISION MATHÉMATIQUES DE RENTES

Le montant total des provisions mathématiques de rentes s'établit à 74.3 millions d'euros au 31 décembre 2025. La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires mis à sa charge.

Les tables utilisées sont, selon les cas, la table de mortalité TD ou TV 88/90 ou la table de maintien du BCAC pour les assurances individuelle et groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés à partir du taux moyen des emprunts d'Etat (TME) observé en fin d'exercice (3.15% au 31/12/2025, contre 3.03% au 31/12/2024). La provision mathématique des rentes est majorée de frais futurs de gestion.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie, la publication de nouveaux barèmes de capitalisation pour l'indemnisation des victimes (BCIV) utilisés pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels à compter du 1er janvier 2011 a conduit à retenir les tables de mortalité récentes (TH / TF 2000-002). Le taux technique retenu au 31/12/2025 est de 1.99% (60% de 3.15% + 10 bp), contre 1.92% au 31/12/2024.

Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance - et d'un taux technique de 2.36% (75% du TME de 3.15%).

7°) - PROVISION POUR SINISTRES NON ENCORE MANIFESTES (PSNEM)

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non), il est constitué, séparément pour les Garanties Décennales de Responsabilité Civile et pour les Garanties Décennales de Dommages aux Ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'Article R 343-7 du Code des Assurances.

8°) - PROVISION POUR RISQUES CROISSANTS

Le montant total des provisions liées aux risques croissants s'établit à 15.2 millions d'euros au 31 décembre 2025 sur le risque dépendance. Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (différence de la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de décès des valides, loi d'incidence différenciée par produit et loi de maintien en dépendance - et d'un taux technique de 0,90% pour l'Assurance Dépendance et Avenir Autonomie et de 0,5% pour Groupama autonomie visant à refléter l'environnement financier courant. Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

9°) - PROVISION POUR EGALISATION

Conformément aux dispositions de l'article R343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative.

Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

Ainsi, il a été décidé dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2025, de doter la provision d'égalisation sur les risques pollution, attentats, catastrophes naturelles et l'assurance groupe. Par ailleurs, il convient de noter une reprise de provision pour un montant de 6,0 M€ au titre de la branche grêle.

Le montant de cette provision au 31/12/2025 est de 17,7 M€ ventilé selon les branches suivantes :

	2025	2024
* catastrophes naturelles	9.8 M€	4,7 M€
* autres risques dus à des éléments naturels	néant	néant
* attentats	5,2 M€	4,3 M€
* grêle	néant	6,1 M€
* pollution	2.5 M€	2,5 M€
* assurance groupe	0,2 M€	0,9 M€
Total	17.7 M€	18,5 M€

10°) - PROVISIONS POUR RISQUES LIES AU PROGRAMME FIDELITE

La Caisse récompense la fidélité de ses sociétaires selon différents critères (ancienneté, multi équipement, sinistralité, ...) au moyen notamment de réduction de franchises. . L'enveloppe brute globale est de 1,261 M€.

La Caisse a provisionné l'intégralité de la part nette de réassurance de l'enveloppe non encore utilisée.

11°) – PROVISIONS POUR ANNULATIONS DE COTISATIONS

Une provision pour annulation de cotisations sociétaires est comptabilisée pour tenir compte des créances impayées.

12°) - OPERATIONS DE REASSURANCE ACCEPTEES

Les opérations de réassurance acceptées concernent les rétrocessions provenant de GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES (GMA). Ces rétrocessions sont calculées par GMA environ 10 jours avant la date d'arrêté des comptes, sur la base des opérations provisoires cédées par les Caisses Régionales. Elles font l'objet d'un calcul définitif et d'une régularisation éventuelle par GMA l'année suivante.

13°) - REASSURANCE DES CAISSES LOCALES

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale ; mais la part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite dans la colonne « cessions et rétrocessions » du compte de résultat.

14°) - OPERATIONS D'ASSURANCE CEDEES

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance, qui lie la Caisse Régionale à GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES (GMA). Elles sont arrêtées environ 10 jours avant la fin de l'arrêté des comptes et font l'objet d'un ajustement les derniers jours du mois.

II - PLACEMENTS

1 - Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

1.1 - TERRAINS ET CONSTRUCTIONS, PARTS DE SOCIETES CIVILES IMMOBILIERES OU FONCIERES

Les immeubles et les parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions, et frais d'actes liés à l'acquisition) sont compris dans la définition du coût d'entrée de l'actif

La valeur de réalisation des immeubles de placement et des parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées, est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

Tous les immeubles, d'exploitation ou de placement, sont décomposés en structure ou gros œuvre (composant principal) et composants qui sont identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur une durée d'utilisation propre à chacun d'eux. La grille utilisée par Groupama Centre Manche pour la décomposition des immeubles est la grille retenue par le Groupe (cf. ci-après).

GRILLE COMPOSANTS GROUPAMA

COMPOSANTS	Type 1 Habitation et bureaux < 1945		Type 2 Habitation et bureaux > 1945		Type 3 Entrepôts et activités		Type 4 Commerces		Type 5 Bureau ou habitation IGH	
	Durée		Durée		Durée		Durée		Durée	
COMPOSANT 1 : Gros-œuvre Charpente, poutres, poteaux, planchers, murs	120 ans	65%	80 ans	65%	30 ans	70%	50 ans	50%	70 ans	40%
COMPOSANT 2 : Clos et couvert Toiture-terrasse	35 ans	10%	30 ans	10%	30 ans	15%	30 ans	10%	30 ans	20%
Façades, parkings sous-terrains, caves										
Couverture										
Menuiseries extérieures										
COMPOSANT 3 : Installations techniques Ascenseurs	25 ans	15%	25 ans	15%	20 ans	10%	20 ans	25%	25 ans	25%
Chauffage / Climatisation										
Réseaux (électricité, plomberie et autres)										
COMPOSANT 4 : Agencements, équipements secondaires Aménagements intérieurs parkings extérieurs	15 ans	10%	15 ans	10%	10 ans	5%	15 ans	15%	15 ans	15%
TOTAUX		100%		100%		100%		100%		100%
Taux moyen d'amortissement	2,09%		2,41%		3,83%		3,58%		3,24%	

1.2 - VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Les valeurs estimées selon l'article R343-9 du Code des Assurances recouvrent principalement tous les titres à revenu fixe amortissables, qu'il s'agisse de fonds d'état, de valeurs du secteur public ou privé, à taux fixe ou variable, ou des obligations indexées sur le niveau général des prix avec garantie de remboursement au pair.

Les valeurs mobilières à revenu fixe ne présentant pas de terme connu sont classées en R343-10 du Code des Assurances. La Caisse classe dans cette catégorie les titres à revenu fixe non amortissables telles que les obligations perpétuelles.

1.3 - ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus éventuels.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.
- pour les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement (SICAV et FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

La Caisse possède des FCPR à risque dont la valeur de réalisation présente des incertitudes ; la méthode de valorisation retenue est la dernière valeur attestée par les commissaires aux comptes des FCPR.

En K€	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE	VALORISATION
FCP à risques	40 378,38	- 1 285,20	39 093,18	43 587,05

1.4 - TITRES DE DETTES DES PAYS PERIPHERIQUES

Dénomination du titre	Pays de l'émetteur	Type de détention	Date d'échéance	Prix de revient actualisé*	Juste Valeur*	Plus ou moins value latente*
SABSM 2 1/2 04/15/31	Espagne	Indirect	15/04/31	540	543	3
IBESM 1.825 PERP	Espagne	Direct	PERPETUELLE CAL 09/08/29	900	848	-52
SPGB 5 3/4 07/30/32	Espagne	Indirect	30/07/32	1 877	2 288	411
SPGB 0 1/2 10/31/31	Espagne	Direct	31/10/31	1 070	969	-101
SPGB 2.35 07/30/33	Espagne	Direct	30/07/33	1 920	1 642	-278
SPGB 0 1/2 10/31/31	Espagne	Indirect	31/10/31	1 381	1 683	302
TELEFO 2.932 10/17/29	Espagne	Direct	17/10/29	640	604	-36
SPGB 1.85 07/30/35	Espagne	Direct	30/07/35	2 154	1 789	-365
SPGB 2.55 10/31/32	Espagne	Indirect	31/10/32	2 504	3 052	548
SOMME AUTRES TITRES**	Espagne	Indirect		1 547	1 594	47
	Total Espagne			14 533	15 012	479
IRISH 0 10/18/31	Irlande	Indirect	18/10/31	1 011	1 232	221
ESBIRE 4 1/4 03/03/36	Irlande	Direct	03/03/36	1 567	1 619	52
SKGID 0 1/2 09/22/29	Irlande	Direct	22/09/29	1 608	1 556	-52
SKGID 1 09/22/33	Irlande	Direct	22/09/33	1 892	1 901	9
SOMMES AUTRES TITRES**	Irlande	Indirect		369	418	49
	Total Irlande			6 447	6 726	279
BTPS 3.7 06/15/30	Italie	Indirect	15/06/30	1 635	1 993	358
TRNIM 0 3/8 09/25/30	Italie	Direct	25/09/30	534	511	-23
ACEIM 0 1/4 07/28/30	Italie	Direct	28/07/30	595	531	-64
BTPS 0.95 06/01/32	Italie	Indirect	01/06/32	3 110	3 790	680
BTPS 0.95 12/01/31	Italie	Indirect	01/12/31	1 891	2 305	414
SRGIM 0 3/4 06/17/30	Italie	Direct	17/06/30	525	510	-15
SOMMES AUTRES TITRES**	Italie	Indirect		2 420	2 277	-143
	Total Italie			10 710	11 917	1 207
EDPPL 1 7/8 09/21/29	Portugal	Direct	21/09/29	1 304	1 258	-46
PGB 2 7/8 10/20/34	Portugal	Indirect	20/10/34	2 312	2 818	506
SOMMES AUTRES TITRES**	Portugal	Indirect		393	446	53
	Total Portugal			4 009	4 522	513
Total titres pays périphériques				35 699	38 177	2 478

* données en k€

** A des fins de clarté de présentation la catégorie autres titres reprend la somme des titres dont la valeur de marché au 31/12/2025 est inférieure à 500k€.

L'exposition aux pays périphériques est passée de 68.5 M€ en 2024, à 38,1 M€ en 2025.

1.5 - INCERTITUDES EVENTUELLES

Dans un contexte de volatilité accrue sur les marchés financiers, il peut exister des incertitudes éventuelles sur la valeur de transaction comparativement aux valeurs de réalisation retenues sur la base des dernières cotations ou des derniers prix de rachat publiés, ces dernières pouvant varier sensiblement.

1.6 - PRETS

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

1.7 - OPERATIONS DE PENSION

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan de Groupama Centre Manche dans leur portefeuille d'origine. Le passif est comptabilisé sous la rubrique "Autres emprunts, dépôts et cautionnements".

2 - Provisions

2.1 - VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

2.2 - PLACEMENTS IMMOBILIERS, VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE, PRETS

La provision pour dépréciation à caractère durable est établie selon les règles fixées dans le Règlement ANC 2015-11 (article 123-6).

Une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenu variable cotés notamment :

- s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,
- lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2025, une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20% par rapport à son prix de revient. La volatilité des marchés financiers du second semestre 2025 permet en effet de retenir ce seuil de présomption de décote permanente de 20%.

Au 31/12/2025, le stock de PDD sur actions et FCP à risques est de 5,834 M€ (4,887 M€ au 31/12/2024).

Pour les immeubles d'exploitation, la Caisse retient une valeur d'utilité pour déterminer la dépréciation des immeubles destinés à être conservés dans une perspective de long terme.

Le stock de PDD sur immeubles d'exploitation, de placement, et parts de SCI est de 0,428 M€ au 31/12/2025 (0,474 M€ au 31/12/2024).

2.3 - TITRES DE PARTICIPATION

Les certificats mutualistes de Groupama Assurances Mutuelles figurent dans les comptes pour les valeurs suivantes (Note 6 B) :

	Nombre de titres	31-déc-25 (K€)			31-déc-24 (K€)		
		Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable
Certificats mutualistes de Groupama Assurances Mutuelles	41 108 914	361 142	0	361 142	361 142	0	361 142
Total		361 142	0	361 142	361 142	0	361 142

La valeur comptable brute des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche s'élève à 361,142 millions d'euros. Leur valorisation repose sur la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles.

Lorsque la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles rapportée au nombre de certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles est supérieure à la valeur nominale du certificat mutualiste, la valeur de réalisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse est égale à la valeur nominale du certificat mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles liée à des effets de valorisation de Groupama Assurances Mutuelles se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des caisses détenant des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles.

Selon l'analyse menée (s'appuyant notamment sur les statuts de Groupama Assurances Mutuelles, le contrat de solidarité financière existant au sein du Groupe, le règlement général de réassurance) qui démontre que les droits politiques et patrimoniaux donnés par les actions de Groupama SA ne sont pas substantiellement modifiés par la conversion en certificats mutualistes et, en vertu des textes comptables de droit commun applicables en l'espèce et de la documentation comptable relative aux certificats mutualistes, la méthode de valorisation des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion sera identique à celle des actions de l'entité fusionnée Groupama SA/GH/GH2 au moment de la conversion. La valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles s'appuie ainsi sur une valorisation des actifs détenus par Groupama Assurances Mutuelles (titres de participation et actifs de placement), sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille et sur la prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par les caisses régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de Groupama Assurances Mutuelles.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

2.4 - PROVISIONS POUR RISQUE D'EXIGIBILITE DES ENGAGEMENTS TECHNIQUES

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous-poste des provisions techniques, la "Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques". Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Pour l'exercice 2025, il n'a pas été nécessaire de doter cette provision.

3 - Produits et charges des placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Durant l'exercice 2025, la Caisse a perçu des dividendes en provenance de GROUPAMA Assurances Mutuelles, pour un montant de 1 398 K€.

4 – Allocation des produits financiers : modalités de transfert

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique. Cette quote-part est calculée selon la part des provisions techniques nettes de cession dans les capitaux propres.

III - AUTRES OPERATIONS

1°) - FRAIS GENERAUX ET COMMISSIONS

Les frais généraux sont classés, pour la présentation des comptes, selon leur destination, par application de clés de répartition. Celles-ci sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

2°) - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel global est de -0,1 M€.

3°) - CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Une provision pour annulation de cotisations sociétaires est comptabilisée pour tenir compte des créances impayées.

4°) - IMPOTS

La convention d'intégration fiscale signée le 23 avril 2008 entre Groupama SA devenue Groupama Assurance Mutuelle, entité combinante, et les Caisses Régionales, conformément aux dispositions de l'article L 345-2 du Code des Assurances, a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2008. Une nouvelle convention signée le 19 juillet 2022 l'a remplacée, sans rupture de l'intégration fiscale.

Cependant, les économies d'impôts - résultat du retraitement dans le résultat d'ensemble des produits de participation reçus par la Caisse Régionale de Groupama Assurance Mutuelle, ou de toute autre entité intégrée - sont alloués à la Caisse Régionale, selon les modalités prévues à l'article 1.5 de cette Convention d'intégration fiscale.

5°) - ENGAGEMENTS DIVERS

Indemnités de départ à la retraite.

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite (IDR) sont couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès de GROUPAMA GAN VIE.

L'engagement de Groupama Centre Manche est couvert à hauteur de 100% par Groupama Gan Vie.

Pour l'ensemble du fonds de Groupama Centre Manche, il est calculé un salaire moyen, un âge moyen et une ancienneté moyenne pour les non-cadres, les cadres et la direction.

La durée actuarielle moyenne de présence est de 13,63 ans et la valeur actualisée des prestations au titres des obligations au 31 décembre 2025 est de 9,915 M€. Cet engagement est intégralement couvert par le contrat d'assurance.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de Groupama Centre Manche au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

Taux d'inflation annuel	2%	
Table de mortalité	INSEE 20 22	Durant l'activité

	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Taux d'actualisation IDR	4,20%	3,10%	3,70%
Taux d'actualisation Jours anniversaires	4,20%	2,90%	3,20%
Taux d'actualisation Primes médailles	4,20%	2,90%	3,20%

	DIRECTION	CADRE	NON CADRE
Augmentation de salaire	2,50%	2,50%	2,50%
Augmentation du SFB	2,50%	2,50%	2,50%
Charges sociales IDR	65,00%	60,00%	55,00%
Charges sociales Jours anniversaires	65,00%	60,00%	55,00%
Turn - Over			
18-34	0,00%	2,14%	2,20%
35-44	0,00%	1,54%	1,17%
45-54	0,00%	0,47%	0,54%
+55	0,00%	0,00%	0,00%
Age au départ en retraite			
2025 – 2027	65,00 ans	65,00 ans	63,00 ans
2028 et au-delà	66,00 ans	66,00 ans	64,00 ans
Age de début d'activité	23,00 ans	23,00 ans	21,00 ans

MONTANT DES PRESTATIONS

Montant de l'IDR

$\max(3/13; \text{ancienneté} \times 0,1 \times 1/12) \times \text{salaire annuel au terme}$

6°) – PROVISIONS POUR RISQUES

Le montant des provisions pour risques s'élève à 5,7 M€. Il est constitué par :

- congés anniversaires : 3,4 M€
- médailles du travail : 1,5 M€
- contentieux divers : 0,8 M€

7°) – EMPRUNTS

Les coûts des emprunts sont comptabilisés en charges et ne sont donc pas incorporés aux coûts des actifs.

Le montant de l'engagement relatif aux titres mis en pension est de 28,3 M€ au 31 décembre 2025.

8°) – ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont constitués par

- des logiciels acquis par l'entreprise, ou créés par le GIE informatique (Groupama Supports et Services),
- des droits au bail, fonds de commerce, fichiers clients.

Les logiciels font l'objet d'un amortissement jusqu'au 31/12/2025 constaté sur une période de 3 ans.

La durée d'amortissement des nouveaux projets à compter du 01/01/2017 a été portée à 5 ans, et même sur 7 ans pour les très gros projets, en accord avec les normes Groupe.

Les fonds de commerce sont constitués d'un portefeuille clients. Ils font l'objet d'un amortissement correspondant au renouvellement de la clientèle évalué à 7 ans.

Les droits au bail et fonds de commerce font l'objet, quand cela s'avère nécessaire, d'une provision pour dépréciation.

9°) – AMORTISSEMENTS DES ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les acquisitions neuves sont amorties selon les durées suivantes :

Matériel de bureau :	4 ans, linéaire.
Mobilier :	10 ans, linéaire.
Matériel de transport :	4 ans, linéaire.
Matériel informatique :	4 ans, dégressif.
Agencements, installations:	10 ans, linéaire.

• Note 4 : changements de méthode et de modalités d'estimation

En application du règlement ANC 2022-06, le Plan Comptable Général (PCG) a été modifié par les évolutions principales suivantes :

- Redéfinition du résultat exceptionnel
- Suppression de la technique des transferts de charges
- Refonte du plan de comptes
- Mise en place de tableaux annexes

Les règles du Plan Comptable des Assurances (PCA) n'ont pas été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. En revanche pour les opérations non spécifiquement encadrées par le PCA, ce sont les règles du PCG qui s'appliquent.

Groupama Centre Manche a appliqué, pour les opérations ne relevant pas des dispositions du règlement ANC n°2015-11, les dispositions du règlement ANC n°2022-06 pour la première fois dans ses états financiers à compter du 1er janvier 2025.

L'entrée en vigueur du règlement ANC n°2022-06 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes.

• Notes sur l'actif

N.b : Toutes les sommes indiquées dans les tableaux sont exprimées en milliers d'€uros

• Bilan

BILAN

ACTIF		NOTES
1	Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le Siège :	
2	Actifs incorporels	5
3	Placements :	6
3a	Terrains et constructions	6 - A
3b	Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	6 - B
3c	Autres placements	6 - C
3d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	6 - D
4	Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions	
5a	Provisions pour cotisations non acquises	
5b	Provisions d'assurance vie	
5d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)	
5f	Provisions participat ^o aux bénéfiques et ristournes (Non-Vie)	
5g	Provisions d'égalisation	
5i	Autres provisions techniques (Non-Vie)	
5j	Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5bis	Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions	
5bis a	Provisions pour cotisations non acquises	
5bis d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)	
5bis f	Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes	
5bis g	Provisions pour égalisation	
5bis i	Autres provisions techniques (Non-Vie)	
6	Créances :	9
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe :	
6aa	Cotisations acquises non émises	
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	
6c	Autres créances :	
6ca	Personnel	
6cb	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	
6cc	Débiteurs divers	
6d	Capital appelé non versé	
7	Autres actifs :	10
7a	Actifs corporels d'exploitation	
7b	Comptes courants et caisse	
7c	Actions propres	
8	Comptes de régularisation actif :	8
8a	Intérêts et loyers acquis non échus	
8b	Frais d'acquisition reportés	
8c	Autres comptes de régularisation	
9	Différence de conversion	
	Total de l'actif	

• Note 5 : actifs incorporels

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	79 210	3 617	0	0	82 826
2 - Total brut	79 210	3 617	0	0	82 826

Amortissements

Libellé	Durées d'amortissement	Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice	Diminution des amortissements afférents aux éléments sortis	Transferts dans l'exercice	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement		0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1-5 ans 6-15 ans	62 283 3 088	3 019 1 173	0	0	65 302 4260
2 -Total amortissements		66 418	4 192	0	0	70 610

Provisions

Libellé	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Dotations aux provisions de l'exercice	Reprise de provisions afférents aux éléments sortis	Transferts dans l'exercice	Montant des provisions à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 146	0	0	0	1 146
2 -Total provisions	1 146	0	0	0	1 146

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0
Autres immobilisations incorporelles	12 791	12 216
2 - Total net	12 791	12 216

• Note 6 : placements

A - TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Virements de poste à poste	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immeubles de placement	33 883	585	-850		33 617
Immeubles d'exploitation	109 239	3 156	-167	-181	112 047
Parts de société	10 839	437	-1 217		10 059
Comptes-courants	19 356	677	-5 461		14 573
3a- Total brut	173 317	4 855	-7 695	-181	170 295

Amortissements

Libellé	Durées d'amortissement	Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotations aux amortissements de l'exercice	Diminution des amortissements afférents aux éléments sortis	Transferts dans l'exercice	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice
Amnts/immobilisations Placnt	1 à 15 ans Plus de 15 ans	3 672 8 220	203 436	-269 -248		3 606 8 408
Amnts/immobilisations Expl	1 à 15 ans Plus de 15 ans	17 729 24 217	1 332 1 812	-33 -75	-2	19 027 25 954
3a- Total amortissements		53 838	3 783	-625	-2	56 995

Provisions

Libellé	Provisions à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la clôture de l'exercice
Provisions / immobilisations PI	65		-65	0
Provisions / immobilisations Ex Provisions / parts de société	409	19		428
3a- Total Provisions	474	19	-65	428

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immeubles de placement	21 991	21 603
Immeubles d'exploitation	67 293	67 066
Parts de société	10 774	10 059
Comptes-courants	18 947	14 145
3a – Total net	119 005	112 873

B - PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AVEC LIEN DE PARTICIPATION

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	387 283	4 954	-470	391 768
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 053			1 053
3b – Total brut	388 336	4 954	-470	391 768

Provisions

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises	Montant à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	179	6		185
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	63	52		115
3b–Total Provisions	242	58		300

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	387 104	391 583
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	990	938
3b – Total net	388 094	392 521

C - BONS, OBLIGATIONS, etc. SUR ENTREPRISES LIEES OU AVEC LIEN DE PARTICIPATION
--

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers				
Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC				
Total brut	0			0

Provisions

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentat ^o : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers				
Plac. représ. prov. techn. / contrats en UC				
Total Provisions	0			0

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers		
Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC		
Total net	0	0

D - AUTRES PLACEMENTS

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers (mouvements nets par nature de titres)	764 880	244 085	-211 636	797 329
Plac. représ. les prov. techn. Afférentes aux contrats en UC				
3c – Total brut	764 880	244 085	-211 636	797 329

Provisions

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : Reprises	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	4 645	1 503	- 308	5 535
Plac. représ. prov. techn. / contrats en Unités de Compte				
3c–Total Provisions	4 645	1 503	-308	5 535

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers	760 235	791 794
Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC		
3c – Total net	760 235	791 794

• Note 7 : état récapitulatif des placements

	BILAN (N)			BILAN (N-1)		
	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°
A- RECAP. PAR NATURE						
1) PLACEMENTS IMMOBILIERS	170 295	112 873	188 143	173 317	119 005	188 877
2) ACTIONS PARTS ET TITRES A REVENU VARIABLE						
- SANS LIEN DE PARTICIPAT.	316 144	312 988	315 168	285 901	283 940	281 955
- DANS DES ENTREP. LIEES	391 768	391 557	391 971	386 813	386 635	387 573
- AVEC LIEN DE PARTICIPAT.	1 053	964	2 245	1 053	989	2 235
3) AUTRES PLACEMENTS						
- OBLIGATIONS COTEES	412 280	412 526	384 576	410 437	410 171	382 751
- OBLIGATIONS NON COTEES				470	470	470
- TITRES DE CREANCES NEGOC.						
- AUTRES						
4) PRETS ET EFFETS ASSIMILES	3 904	3 904	3 904	3 542	3 542	3 542
5) DEPOTS AUPRES ETS CREDIT	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000
TOTAL	1 360 444	1 299 812	1 351 007	1 326 533	1 269 751	1 312 403

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 3 819 K€ pour la décote amortie et à 1 195 K€ pour la prime de remboursement reprise.

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à 39 421 K€.

Rapprochement Etat Récapitulatif des Placements et Bilan Actif :

Valeur nette 2025 Etat des placements :	1 299 812
Intérêts compte régularisation actif	-3 819
Intérêts compte régularisation passif	+ 1 195
TOTAL - Placements Actif rubrique 3	1 297 188

		BILAN (N)			BILAN (N-1)		
		VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°
B- RECAP. PAR MODE D'ESTIMATION		1 360 444	1 299 812	1 351 007	1 326 533	1 269 751	1 312 403
VALEURS ESTIMEES R. 343-9	02 03 04	383 580	386 204	361 519	373 099	375 517	355 506
VALEURS ESTIMEES R. 343-10	05 06	976 864	913 608	989 488	953 434	394 234	956 897
C- RECAP. PAR AFFECTATION		1 360 444	1 299 812	1 351 007	1 326 533	1 269 751	1 312 403
AFFECT. REPR. PROV. TECHN. GARANT. ENGAG./ INST. PREVOY. VAL. DEPOSEES CHEZ CEDANTS . DONT CAUTION SOLIDAIRE AFFECT. REPR. PROV. TECHN. SPEC. AUTRES AFFECT. OU SANS AFFECT.	11 12 13 14 15 16	1 360 444	1 299 812	1 351 007	1 326 533	1 269 751	1 312 403
AUTRES ACTIFS AFFECT.REPR.	18						
VAL. APPART. INSTIT. PREVOY.	20						

DETAIL DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS							
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	31	126 620	81 211	87 515	128 596	86 649	86 994
DROITS REELS	32	112 047	67 638	64 625	109 240	67 293	61 720
PARTS DE S.I OU SOC. FONC.	33	14 573	14 573	22 890	19 356	19 356	25 274
AUTRES IMMOBILISATIONS	34	43 676	31 662	100 629	44 721	32 355	101 883
DROITS REELS	35	30 925	18 911	83 744	31 191	19 234	84 639
PARTS DE S.I OU SOC. FONC.	36	12 751	12 751	16 885	13 530	13 121	17 244
TOTAL	37	170 295	112 873	188 143	173 317	119 004	188 877
DONT ACOMPTES	38						

La position latente sur les valeurs mobilières est négative de 24.08 M€ au 31/12/2025, à comparer à la position latente négative de 27.22 M€ fin 2024.

La position latente sur l'immobilier est positive de 75.27 M€ fin 2025 (69,87 M€ fin 2024).

• Note 8 : comptes de régularisation - Actif

Libellé	Montant N	Montant N-1
Intérêts acquis non échus	6 788	5 570
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	2 369	2 510
Différences sur prix de remboursement à percevoir	3 819	3 458
Indexation/oblig cotées indexées		
Charges constatées d'avance	412	309
8 - TOTAL REGULARISATION ACTIF	13 388	11 847

• Note 9 : produits à recevoir

Nature des Produits A Recevoir	Montant N	Montant N-1
Immobilisations financières	6 788	5 570
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	388	400
Autres Créances	4 366	3 166
9 – PRODUITS A RECEVOIR	11 542	9 136

• Note 10 : créances

Libellé	BILAN N			BILAN N-1				
	A échéance de :			A échéance de :				
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
6 Créances								
6aa Primes acquises non émises	2 941			2 941	3 454			3 454
Assurés	23 956	126		24 082	25 735			25 735
Intermédiaires d'assurances	10 710	623	14	10 710	9 448	174		9 622
Coassureurs	4 504			5 141	7 031	395	15	7 440
Autres tiers	39 169	749	14	39 932	42 214	569	15	42 797
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	42 110	749	14	42 873	45 668	569	15	46 251
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe								
Réassureurs	21 045			21 045	13 310			13 310
Cédantes								
Autres intermédiaires	21 045			21 045	13 310			13 310
6b Créances nées d'opérations de réassurance								
6ca Personnel	141			143	157	1	1	160
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	191		2	191	145			145
6cc Débiteurs divers	84 720	6 274		90 994	45 326	6 308	120	51 753
6c Autres créances	85 052	6 274	2	91 327	45 629	6 309	121	52 059
6d Capital appelé non versé								
TOTAL	148 207	7 023	16	155 232	104 607	6 878	136	111 620

• Note 11 : actifs corporels d'exploitation

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	26 309	1 596	-48	181	28 039
7a – Total brut	26 309	1 596	-48	181	28 039

Amortissements

Libellé	Durées d'amortissement	Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice	Diminution des amortissements afférents aux éléments sortis	Transferts dans l'exercice	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	1 à 5 ans	4 459	190	-10		4 639
	6 à 15 ans	15 602	1 039	-14	2	16 629
7a–Total amortissements		20 061	1 228	-24	2	21 268

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	6 248	6 771
7a – Total net	6 248	6 771

• Notes sur le passif

N.b : Toutes les sommes indiquées dans les tableaux sont exprimées en milliers d'€uros

• Bilan

PASSIF	NOTES
1 Capitaux propres :	12
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	
1b Primes liées au capital social	
1c Réserves de réévaluation	
1d Autres réserves	
1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95	
1h Subventions d'investissement	
1e Report à nouveau	
1f Résultat de l'exercice	
2 Passifs subordonnés	
3 Provisions techniques brutes :	13
3a Provisions pour cotisations non acquises	
3b Provisions d'assurance vie	
3d Provisions pour sinistre (Non-Vie)	
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)	
3g Provisions pour égalisation	
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5 Provisions pour risques et charges	14
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et en représentation d'engagements techniques	
7 Autres dettes :	15
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	
7d Dettes envers des établissements de crédit	
7e Autres dettes :	
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise	
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	
7ec Personnel	
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités	
7ee Créanciers divers	
8 Comptes de régularisation passif	15
9 Différence de conversion	
Total du passif	

• Note 12 : variation des capitaux propres

Libellé	N-1	Affectation du résultat N-1	Mouvements sur réserve de capitalisation	Mouvements de l'exercice	N
Fonds d'établissement	58 402				58 402
Ecart de dévolution	255 456				255 456
Réserves statutaires					
Réserves complémentaires	73 250	1 674			74 924
Réserves éventualités diverses	123 971	837			124 808
Autres réserves					
Réserve générale	272 265				272 265
Réserves de prévoyance	1 514				1 514
Écart dû au changement de méthode	(52)				(52)
Report à nouveau	13 724	12 086			25 810
Résultat de l'exercice	16 742	(16 742)		22 760	22 760
Capitaux propres	815 270	(2 144)			835 886
Certificats mutualistes rémunération		2 144			
		<u>0</u>			

• Note 13 : sinistres et provisions techniques

a) Détail des provisions techniques

Cptes	Libellé	N	N-1
3120	Provision pour primes non acquises	18 460	18 954
3155	Rétrocession du réassureur	0	0
	Provisions pour primes non acquises et risques en cours	18 460	18 954
3320	Provisions pour sinistres à payer	597 154	596 900
3321	Provisions pour sinistres tardifs	117 389	90 848
3322	Provision pour frais de gestion des sinistres	36 492	33 852
3323	Provision pour sinistres non encore manifestés (Construction)	25 888	25 099
3330	Prévisions de recours	(27 751)	(27 058)
3350	Rétrocession du réassureur	39 119	37 174
	Provisions pour sinistres	788 291	756 814
3620	Provision pour égalisation	19 936	20 804
3621	Provision pour équilibre des risques		
3650	Rétrocession du réassureur	835	718
	Provision pour égalisation	20 771	21 523
3720	Provisions pour risques croissants	15 160	16 158
3721	Provisions mathématiques des rentes	74 346	81 494
3722	Provisions pour risques en cours	9	895
3723	Provisions pour chèques fidélité	76	55
3720	Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques		
	Autres provisions techniques	89 591	98 603
	3 - TOTAL	917 113	895 894

b) Liquidations des provisions de sinistres antérieurs

Libellé		2025	2024
Provisions pour sinistres à l'ouverture	11	756 814	773 897
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	12	210 649	238 891
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs	13	506 086	527 037
BONI/MALI (=11-12-13)	14	40 080	7 969

c) Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Ce tableau ne concerne que les opérations visées au 3° de l'article L310-1 du Code des Assurances, c'est à dire les opérations d'assurances directe, hors catégories 20 et 21 relatives aux dommages corporels individuels et collectifs.

Evolution, au cours des trois derniers exercices, des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler.

		2021	2022	2023	2024	2025
Exercice 2023						
Réglements	21	188 114	209 745	103 793		
Provisions	22	45 737	68 588	240 466		
Total des sinistres (S)	23	233 851	278 332	344 259		
Primes acquises (P)	24	364 237	381 562	417 303		
S/P	25	64,20%	72,95%	82,50%		
Exercice 2024						
Réglements	31	194 976	234 394	224 469	120 499	
Provisions	32	36 885	50 313	115 898	160 363	
Total des sinistres (S)	33	231 861	284 707	340 366	280 863	
Primes acquises (P)	34	364 215	381 280	417 267	425 903	
S/P	35	63,66%	74,67%	81,57%	65,95%	
Exercice 2025						
Réglements	41	201 452	242 088	251 576	203 599	147 161
Provisions	42	28 941	39 136	78 020	61 829	201 855
Total des sinistres (S)	43	230 393	281 224	329 596	265 427	349 016
Primes acquises (P)	44	364 403	381 431	417 216	425 134	445 148
S/P	45	63,22%	73,73%	79,00%	62,43%	78,40%

• Note 14 : provisions pour risques et charges

Libellé	Montant N-1	dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Montant N
Provision pour impôt					
Autres provisions pour risques et charges	4 872	857		-6	5 723
5 - TOTAL	4 872	857		-6	5 723

• Note 15 : comptes de régularisation - Passif

Libellé	Montant N	Montant N-1
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissement différences sur prix de remboursement	1 518	1 356
Report commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation Passif	11	10
Evaluations techniques de réassurance		
8 - TOTAL REGULARISATION PASSIF	1 529	1 366

• Note 16 : dettes

Libellé	BILAN N			BILAN N-1		
	A échéance de :			A échéance de :		
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
7 Autres dettes						
Assurés	36 202			36 015		36 015
Coassureurs	5 861			4 456		4 456
Autres tiers						
7a Dettes sur opérations d'assurance directe	42 063			40 471		40 471
Réassureurs	6 289			18 940		18 940
Cédantes						
Autres intermédiaires						
7b Réassurance	6 289			18 940		18 940
7c Emprunts obligataires						
7d Dettes envers établissements de crédit	0			1 282		1 282
7ea Titres de créance négociables						
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement	28 567			28 965		28 965
7ec Personnel	27 427			22 688		22 688
7ed Etat, sécurité sociale	17 488			15 020		15 020
7ee Créanciers divers	44 821	40		11 899	41	11 940
7e Autres dettes	118 303	40		78 571	41	78 612
TOTAL	166 655	40		139 264	41	139 305

Nature, Montant des passifs subordonnés: aucune dette subordonnée ne figure au bilan au 31 décembre 2025.

• Note 17 : charges à payer

Nature des charges	Montant N	Montant N-1
Dettes financières	0	0
Dettes d'exploitation	45 959	38 447
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 789	6 236
Dettes fiscales et sociales	39 170	32 211
Dettes diverses	699	1 091
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	699	1 091
CHARGES A PAYER	46 659	39 538

• Note sur les opérations “Groupe”

N.b : Toutes les sommes indiquées dans les tableaux sont exprimées en milliers d’€uros

• Note 18 : opération avec des entreprises du Groupe

a) Liste des filiales et participations au 31 décembre 2025

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations		Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avais donnés	Dividendes*
		Brute	Nette			
		au 31/12 N	au 31/12/ N			
FILIALES	Françaises	7 795	7 795	639	0	631
	Etrangères					
PARTICIPATIONS	Françaises	6 777	6 752	31	0	214
	Etrangères					

* Il s'agit des dividendes et des quotes parts de résultat positifs comptabilisés au cours de l'exercice

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication	Capital social	Capitaux propres hors capital social et résultat de l'exercice	Quote-Part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Dividendes*	Chiffre d'affaires N	Résultat N
				Brute	Nette					
				au 31/12 N	au 31/12/ N					
FILIALES DETENUES A PLUS DE 50%										
SAS SECURITE OUEST SERVICES (2024)	784	682	99,00%	784	784			250	3 074	273
SCI CAEN – 8 RUE GUILBERT	762		100,00%	762	762	6 065			460	-84
SCI CAEN – 10 RUE GUILBERT	2 897		100,00%	2 897	2 897	3		243	430	284
SCI CAEN – 35 QUAI DE JUILLET	1 143		100,00%	1 143	1 143	1		116	212	164
SCI CAEN – 15 QUAI DE LA LONDE	274		99,99%	274	274	0		4	29	7
SCI HONFLEUR - REPUBLIQUE	183		99,99%	183	183	0		18	32	14
SCI LISIEUX – VICTOR HUGO	267		99,99%	267	267	38			19	1
SCI CAEN GROUPAMA FONCIER	1 485		100,00%	1 485	1 485	601			166	-12
				7 795	7 795	639	0	631		
PARTICIPATIONS DETENUES ENTRE 10 ET 50%										
CENTAURE PARIS NORMANDIE (2024)	700	1 307	25,00%	180	180			3	1 166	17
GROUPAMA INNOVATION	350	-100	10,00%	210	185				1 200	67
SCI CITE AGRICULTURE BOIS GUILLAUME	170		14,91%	370	370	28			108	6
SCI BLOIS VALLEE MALLARD	0		18,00%	0	0				0	0
SCI DU VAL DE L'ORNE	89	27	19,00%	17	17	3			3	9
NORMANDIE LITTORAL	8 036		11,41%	1 000	1 000				NC	NC
SCI USUFUIMMO	10 000		49,99%	5 000	5 000	418		211	2 129	423
				6 777	6 752	31	0	214		

b) Créances sur des Entreprises du Groupe

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total
3- PLACEMENTS	391 557	964	904 667	1 297 188	387 104	989	879 240	1 267 333
. IMMOBILIER			112 873	112 873			119 005	119 005
. ACTIONS AUT TITRES REV. VAR.			481 453	481 453				492 162
. OBLIG.TCN AUT TIT. REV. FIXE	391 557	964	241 437	633 958	387 104	989	202 698	590 792
. PRETS			3 904	3 904			3 542	3 542
. DEPOTS AUTRES D'ETABL.CREDIT			65 000	65 000			65 000	65 000
. AUTRES PLACEMENTS								
4-PLACEMENTS CONTRATS UN. COMPTE								
5-PART REASSUREURS PROV. TECHN.	440 368			440 368	432 060			432 060
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	6 069			6 069	6 138			6 138
. PROVISIONS ASSURANCE VIE								
. PROV. SINISTRES (NON VIE)	383 543			383 543	359 323			359 323
. PROVISIONS D'EGALISATION								
. AUTRES PROV. TECHN. (NON-VIE)	50 756			50 756	66 599			66 599
6a-CREANCES NEES D'OPER.D'ASS.DIR			42 873	42 873			46 251	46 251
. DONT SUR PRENEURS D'ASS.			2 941	2 941			3 454	3 454
. DONT SUR INTERMED. D'ASS.								
. DONT AUTRES TIERS			39 932	39 932			42 797	42 797
6b-CREANCES NEES D'OPER. DE REASS	21 045			21 045	13 310			13 310
6cc-DEBITEURS DIVERS	9 350		81 644	90 994	8 846		42 907	51 753
7b-COMPTES COURANTS			981	981			12 922	12 922
8a-INTER. ET LOYERS ACQ. NON ECHUS	2	12	6 774	6 788			2 510	2 510
8c-AUTRES REGULARISATIONS ACTIF			4 230	4 230			3 767	3 767
TOTAL	862 322	976	1 041 467	1 904 467	841 320	989	987 597	1 829 906

c) Dettes envers des Entreprises du Groupe

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total
2-PASSIFS SUBORDONNES								
3-PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	39 955		877 159	917 113	37 892		858 002	895 894
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)			18 460	18 460			18 954	18 954
. PROVISIONS ASSURANCE VIE								
. PROV. SINISTRES (VIE)								
. PROV. SINISTRES (NON VIE)	39 119		749 171	788 291	37 174		719 640	756 814
. PART.BENEF.ET RIST. (VIE)								
. PART.BENEF.ET RIST. (NON-VIE)								
. PROVISIONS D'EGALISATION	835		19 936	20 771	718		20805	21 523
. AUTRES PROV. TECHN. (VIE)								
. AUTRES PROV. TECHN. (NON-VIE)			89 591	89 591			98 603	98 603
6-DETTES POUR ESPECES CESSIONN.								
7a-DETTES NEES D'OPER. D'ASS.DIR.			42 063	42 063			40 471	40 471
. DONT ENVERS PRENEURS D'ASS.			36 202	36 202			36 015	36 015
. DONT ENVERS INTERMED. D'ASS.			5 861	5 861			4 456	4 456
. DONT ENVERS AUTRES TIERS								
7b-DETTES NEES D'OPER. DE REASS.	6 289			6 289	18 940			18 940
7c-EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
7d-DETTES ENVERS ETABL. DE CREDIT			0	0			1 281	1 281
7ee-AUTRES DETTES	3 277		41 584	44 861	947		10 993	11 940
8-COMPTES REGULARISATION PASSIF			1 529	1 529			1 366	1 366
TOTAL	49 521		962 335	1 011 856	47 582		922 310	969 893

d) Engagements envers des Entreprises du Groupe

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises <u>lien partic.</u>	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises <u>lien partic.</u>	Autres origines	Total
1 ENGAGEMENTS RECUS								
2 ENGAGEMENTS DONNES			60 807	60 807			40 787	40 787
2A AVALS CAUTIONS GAR. DONNES			62	62			88	88
2B TIT ET ACT AVEC ENG REVENTE								
2C AUT ENG DONNES TIT ACT REV.			60 475	60 475			40431	40 431
2D AUTRES ENGAGEMENTS DONNES			270	270			268	268
3 VALEURS NANTIES REASSUREURS								
4 VAL.REM.PAR ORGAN.REASSURES								
5 VAL.APPART INSTIT PREVOYANCE								
6 AUT.VAL. POUR COMPTE TIERS								

L'entreprise n'a pris ni reçu d'engagement à l'égard des dirigeants.

e) Consolidation

Les comptes sociaux de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche sont consolidés par :

GROUPAMA Assurances Mutuelles
8 - 10, Rue d'Astorg
75008 PARIS CEDEX 08

• Notes sur le compte de résultat

Ventilation géographique des primes brutes émises.

En 2025, les activités de la Caisse Régionale sont principalement exercées en France. Toutefois Groupama Centre Manche réalise des activités en LPS qui représentent 0,015% des primes acquises brutes principalement en Espagne, aux Pays Bas, en Belgique et en Allemagne.

• Note 19 : autres produits techniques

Libellé	N	N-1
Total autres produits techniques	19 485	17 027
Dont Commissions reçues de GROUPAMA-GAN-VIE	14 391	13 234

• Note 20 : charges par nature

a) Ventilation des charges par nature

Libellé	N	N-1
Comptes 90 – Charges et produits sur exercices antérieurs	0	0
Comptes 91 – Services extérieurs	32 030	34 501
Comptes 92 – Autres services extérieurs	7 876	7 683
Comptes 93 – Impôts, taxes et versements assimilés	16 112	12 354
Comptes 94 – Charges de personnel	96 917	89 920
Comptes 95 – Autres charges de gestion courante	1 161	125
Comptes 96 – Commissions	6 173	6 342
Comptes 97 - Charges prestations financières	290	306
Comptes 98 – Dotations amortissements et provisions	6 277	5 869
Comptes 99 – Reprises sur amortissements et provisions	-6	-144
TOTAL	166 830	156 957

b) Ventilation des charges de personnel (sociales et fiscales)

Libellé	N	N-1
Salaires nets de remboursements	64 694	60 475
Pensions de retraite		
Charges sociales et fiscales	43 468	38 550
Autres		
TOTAL	108 161	99 025

c) Effectif du personnel au 31 décembre en équivalent temps-plein (ETP)

Libellé	N	N-1
Direction	8,50	8,75
Cadres	373,39	360,94
Non cadres	972,95	970,13
TOTAL	1 354,84	1 339,83

• Note 21 : charge fiscale

Libellé	N	N-1
Résultat fiscal de l'ensemble Caisse et Caisses Locales <i>Imputation de déficits antérieurs</i>	35 611 (18 306)	15 984 (8 492)
Base fiscale imposable	17 306	7 492
Impôt exigible	5 766	1 910
I.S. à 25 %	4 326	1 873
Contributions additionnelle, complémentaire, autres taux	1 440	37
Charge nette d'impôt	5 318	1 205
- Part à la charge de la Caisse Régionale	4 755	1 653
- Part à la charge de la mère de l'intégration fiscale (réallocation à la charge de GMA & régularisation intégration fiscale)	-563	-448

Les principaux éléments de décalage temporaire (réintégrations fiscales) sont les suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2024	Déductions	Réintégrations	31/12/2025
Plus-values latentes sur OPCVM (article 209 OA)	(7 747)	7 747	(2 709)	(2 709)
Provisions techniques non déductibles	14 245	(14 245)	17 349	17 349
Total	6 498	(6 498)	14 640	14 640
Taux d'imposition moyen	25,82%			25,82%
Impôts différés actifs non comptabilisés	1 678			3 780

Résultat et dérogation aux principes généraux.

Le résultat de l'exercice n'a été altéré par aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale.

Ventilation de l'impôt entre courant et exceptionnel.

	2025		2024	
Charge nette d'IS	5 318		1 205	
Résultat avant IS	28 103		17 947	
Résultat exceptionnel	-130		12	
Résultat courant	28 233		17 935	
Part de l'impôt...				
...dans le résultat exceptionnel	31	0,0%	2	0,0%
...dans le résultat courant	5 287	100,0%	1 203	100,0%

• Note 22 : produits et charges de placements

a) Ventilation des produits de placement (2025)

Nature des produits	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des participations	2 272	254		2 526
Revenus des placements immobiliers		1 780	8 810	10 590
Revenus des autres placements		916	15 201	16 117
Autres revenus financiers				
Revenus des placements	2 272	2 949	24 011	29 233
Autres produits des placements	1 112		3 076	4 188
Profits provenant de la réalisation des placements			5 739	5 739
TOTAL	3 384	2 949	32 826	39 159

b) Ventilation des produits de placement (2024)

Nature des produits	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des participations	1 835			1 835
Revenus des placements immobiliers		2 600	8 415	11 015
Revenus des autres placements		748	13 635	14 383
Autres revenus financiers				
Revenus des placements	1 835	3 348	22 050	27 233
Autres produits des placements			5 430	5 430
Profits provenant de la réalisation des placements			10 338	10 338
TOTAL	1 835	3 348	37 818	43 001

c) Ventilation des charges de placement (2025)

Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers	292	28	3 269	3 590
Autres charges de placement	32		5 703	5 736
Pertes provenant de la réalisation de placements			9 683	9 683
TOTAL	325	28	18 656	19 009

d) Ventilation des charges de placement (2024)

Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers	245		3 283	3 528
Autres charges de placement			8 731	8 731
Pertes provenant de la réalisation de placements	4		7 819	7 823
TOTAL	249		19 833	20 082

• Note 23 : montants des rémunérations des dirigeants et organes de direction

2025	Organe d'Administration	Organe de Direction
Rémunérations allouées dans l'exercice	259	1 462
Engagements de retraite à l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'Administration, de Direction ou de survenance		
Remboursements de frais	54	194
Nombre de membres bénéficiaires	19	8

Avances et crédits accordés aux dirigeants au cours de l'exercice : Néant.

Engagements vis à vis des dirigeants pris ou contractés au cours de l'exercice : Néant.

• Note 24 : résultats techniques par contrats 2025 et 2024

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE		Période : 31 DÉCEMBRE 2025							
		Affaires directes en France							
		Domages corporels individuels (cat. 20)					Domages corporels collectifs (cat. 21)		
		Santé (frais de soins)			Autres (dont incapacité et invalidité)		Santé (frais de soins)		
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution
Rub.		C0020	C0030	C0050	C0070	C0080	C0100	C0120	C0130
RESULTAT TECHNIQUE									
Solde de souscription									
Primes de l'exercice									
Primes nettes									
Primes et accessoires émis	R0010	98 936		98 936	58 029		58 029	29 334	
Charges d'annulations	R0020	563		563	174		174	4	
Ristournes	R0030								
Primes à émettre nettes à la clôture	R0040	-843		-843	-455		-455	6 699	
Primes à émettre nettes à l'ouverture	R0050	-819		-819	-459		-459	7 818	
Sous-total primes nettes	R0060	98 349		98 349	57 859		57 859	28 211	
Variation des provisions pour primes non acquises									
Provision pour primes non acquises à la clôture	R0070	2 282		2 282	584		584	9	
Provision pour primes non acquises à l'ouverture	R0080	2 094		2 094	556		556	9	
Sous-total variation des provisions pour primes non acquises	R0090	188		188	28		28	0	
Sous-total primes de l'exercice	R0100	98 161		98 161	57 831		57 831	28 211	
Charges des prestations									
Sinistres payés	R0110	73 038		73 038	32 783		32 783	23 659	
Versement périodique de rentes payés	R0120	305		305	3 633		3 633		
Recours encaissés	R0130	6		6	220		220		
Frais de gestion des sinistres	R0140	2 783		2 783	2 018		2 018		
Provisions pour sinistres clôture	R0150	16 210		16 210	68 041		68 041	5 360	
Provisions pour sinistres ouverture	R0160	15 201		15 201	62 773		62 773	5 508	
Prévisions de recours à encaisser à la clôture	R0170	2		2	273		273		
Prévisions de recours à encaisser à l'ouverture	R0180	2		2	675		675		
Provisions pour égalisation à la clôture	R0190				2 248		2 248		
Provisions pour égalisation à l'ouverture	R0200				2 266		2 266		
Autres provisions techniques à la clôture	R0210	4 265		4 265	33 814		33 814	0	
Autres provisions techniques à l'ouverture	R0220	4 508		4 508	35 454		35 454	0	
Intérêts techniques inclus dans l'exercice	R0230								
Participation aux bénéfices incorporée dans l'exercice	R0240								
Capitaux constitutifs de rentes (sinistres)	R0250				-2 418		-2 418		
Capitaux constitutifs de rentes (provisions de rentes)	R0260								
Sous-total charges des prestations	R0270	76 886		76 886	39 808		39 808	24 247	

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

1

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE		Période : 31 DÉCEMBRE 2025							
		Affaires directes en France							
		Domages corporels individuels (cat. 20)					Domages corporels collectifs (cat. 21)		
		Santé (frais de soins)			Autres (dont incapacité et invalidité)		Santé (frais de soins)		
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution
Rub.		C0020	C0030	C0050	C0070	C0080	C0100	C0120	C0130
Solde de souscription									
Charges d'acquisition et de gestion nettes									
Frais d'acquisition	R0290	21 275		21 275	18 023		18 023	3 964	
Frais d'administration	R0300	3 062		3 062	2 701		2 701	743	
Autres charges nettes de produits techniques	R0310	716		716	632		632	174	
Subventions d'exploitation reçues	R0320	79		79	43		43	17	
Total charges d'acquisition et de gestion nettes	R0330	15 008		15 008	13 276		13 276	3 648	
Solde financier									
Produits des placements alloués	R0340	292		292	1 141		1 141	76	
dont revenus et autres produits de placements	R0350	484		484	1 892		1 892	125	
dont profits et pertes provenant de la réalisation des placements	R0360	-57		-57	-223		-223	-15	
dont charges des placements alloués	R0370	83		83	325		325	21	
dont frais externes et internes de gestion alloués	R0380	52		52	203		203	13	
Total solde financier	R0390	292		292	1 141		1 141	76	
Participation aux résultats									
Intérêts techniques	R0400								
Participation aux bénéfices directement incorporée	R0410								
Dotations pour provision pour participation aux bénéfices	R0420								
Total participation aux bénéfices	R0430								
Solde de réassurance									
Primes cédées aux réassureurs	R0440	20 050		20 050	18 118		18 118	5 661	
Part des réassureurs dans les prestations payées	R0450	16 141		16 141	11 334		11 334	4 736	
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la clôture	R0460	4 643		4 643	33 770		33 770	1 040	
Part des réassureurs dans les provisions techniques à l'ouverture	R0470	5 894		5 894	33 716		33 716	1 070	
Part des réassureurs dans le résultat	R0490								
Commissions reçues des réassureurs	R0500	1 981		1 981	2 496		2 496	564	
Total solde de réassurance	R0510	-3 179		-3 179	-4 234		-4 234	-391	
TOTAL RESULTAT TECHNIQUE	R0520	3 380		3 380	1 654		1 654	1	
HORS COMPTE									
Provisions pour participation aux bénéfices et	R0530								

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

2

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE Période : 31 DÉCEMBRE 2025

	Rub.	Affaires directes en France							
		Domages corporels individuels (cat. 20)						Domages corporels collectifs (cat. 21)	
		Santé (frais de soins)			Autres (dont incapacité et invalidité)			Santé (frais de soins)	
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution
	C0020	C0030	C0050	C0070	C0080	C0100	C0120	C0130	
ristournes à la clôture									
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0540								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0550								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0560								
Provisions pour risques croissants à la clôture	R0570				15 160		15 160		
Provisions pour risques croissants à l'ouverture	R0580				16 158		16 158		
Provisions mathématiques de rentes à la clôture	R0590	3 493		3 493	17 633		17 633		
Provisions mathématiques de rentes à l'ouverture	R0600	4 495		4 495	19 233		19 233		
Provisions pour risques en cours à la clôture	R0610							1	
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	R0620							0	
Provisions pour risque d'exigibilité à la clôture	R0630								
Provisions pour risque d'exigibilité à l'ouverture	R0640								

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

3

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE Période : 31 DÉCEMBRE 2025

	Rub.	Affaires directes en France							
		Domages corporels collectifs (cat. 21)				Automobile		Domages aux biens	
		Santé (frais de soins)		Autres (dont incapacité et invalidité)		Responsabilité civile (cat. 22)	Domages (cat. 23)	Particuliers (cat. 24)	Professionnels et agricoles (cat. 25-26)
		Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes
	C0150	C0170	C0180	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	
RESULTAT TECHNIQUE									
Solde de souscription									
Primes de l'exercice									
Primes nettes									
Primes et accessoires émis	R0010	29 334	4 209		4 209	75 167	116 069	63 698	134 094
Charges d'annulations	R0020	4	0		0	464	516	357	379
Ristournes	R0030								
Primes à émettre nettes à la clôture	R0040	6 699	1 168		1 168	-644	-1 000	-542	-1 113
Primes à émettre nettes à l'ouverture	R0050	7 818	1 146		1 146	-825	-1 320	-616	-1 179
Sous-total primes nettes	R0060	28 211	4 231		4 231	74 884	115 873	63 415	133 781
Variation des provisions pour primes non acquises									
Provision pour primes non acquises à la clôture	R0070	9	10		10	3 142	4 889	3 133	2 465
Provision pour primes non acquises à l'ouverture	R0080	9	9		9	3 350	5 295	3 375	2 584
Sous-total variation des provisions pour primes non acquises	R0090	0	1		1	-208	-406	-242	-119
Sous-total primes de l'exercice	R0100	28 211	4 230		4 230	75 092	116 279	63 657	133 900
Charges des prestations									
Sinistres payés	R0110	23 659	1 692		1 692	57 168	103 671	48 643	100 150
Versement périodique de rentes payés	R0120		675		675	2 089		93	68
Recours encaissés	R0130					6 080	22 470	4 033	5 231
Frais de gestion des sinistres	R0140	736	413		413	2 870	5 621	2 292	4 434
Provisions pour sinistres clôture	R0150	5 360	5 922		5 922	309 322	46 073	73 545	150 629
Provisions pour sinistres ouverture	R0160	5 508	3 508		3 508	302 352	45 932	71 990	148 779
Prévisions de recours à encaisser à la clôture	R0170					4 383	9 408	6 216	4 101
Prévisions de recours à encaisser à l'ouverture	R0180					4 362	9 565	4 799	3 585
Provisions pour égalisation à la clôture	R0190		245		245			1 094	4 057
Provisions pour égalisation à l'ouverture	R0200		912		912			913	9 470
Autres provisions techniques à la clôture	R0210	0	4 407		4 407	43 781	48	1 542	1 751
Autres provisions techniques à l'ouverture	R0220	0	4 631		4 631	50 597	35	1 583	1 794
Intérêts techniques inclus dans l'exercice	R0230								
Participation aux bénéfices incorporée dans l'exercice	R0240								
Capitaux constitutifs de rentes (sinistres)	R0250		-310		-310	-62			
Capitaux constitutifs de rentes (provisions de rentes)	R0260								

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

4

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE Période : 31 DÉCEMBRE 2025

	Rub.	Affaires directes en France							
		Dommages corporels collectifs (cat. 21)				Automobile		Dommages aux biens	
		Santé (frais de soins)	Autres (dont incapacité et invalidité)			Responsabilité civile (cat. 22)	Dommages (cat. 23)	Particuliers (cat. 24)	Professionnels et agricoles (cat. 25-26)
		Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes
	C0150	C0170	C0180	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	
Sous-total charges des prestations	R0270	24 247	3 993		3 993	56 098	87 133	47 273	95 299
Solde de souscription	R0280	3 964	237		237	16 994	29 146	16 384	38 601
Charges d'acquisition et de gestion nettes									
Frais d'acquisition	R0290	2 748	1 827		1 827	10 230	15 836	8 685	18 283
Frais d'administration	R0300	743	494		494	2 756	4 263	2 337	4 932
Autres charges nettes de produits techniques	R0310	174	116		116	645	997	547	1 154
Subventions d'exploitation reçues	R0320	17	2		2	60	92	51	106
Total charges d'acquisition et de gestion nettes	R0330	3 648	2 435		2 435	13 571	21 004	11 518	24 243
Solde financier									
Produits des placements alloués	R0340	76	125		125	1 641	553	717	1 342
dont revenus et autres produits de placements	R0350	125	207		207	2 722	917	1 190	2 226
dont profits et pertes provenant de la réalisation des placements	R0360	-15	-24		-24	-321	-108	-141	-263
dont charges des placements alloués	R0370	21	36		36	467	157	204	382
dont frais externes et internes de gestion alloués	R0380	13	22		22	293	99	128	239
Total solde financier	R0390	76	125		125	1 641	553	717	1 342
Participation aux résultats									
Intérêts techniques	R0400								
Participation aux bénéfices directement incorporée	R0410								
Dotation pour provision pour participation aux bénéfices	R0420								
Total participation aux bénéfices	R0430								
Solde de réassurance									
Primes cédées aux réassureurs	R0440	5 661	1 286		1 286	25 418	39 362	25 935	76 069
Part des réassureurs dans les prestations payées	R0450	4 736	607		607	31 181	25 000	16 036	52 392
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la clôture	R0460	1 040	2 895		2 895	210 954	16 907	35 785	84 135
Part des réassureurs dans les provisions techniques à l'ouverture	R0470	1 070	2 231		2 231	222 642	13 669	34 694	79 546
Part des réassureurs dans le résultat	R0490								
Commissions reçues des réassureurs	R0500	564	179		179	4 187	6 490	3 523	10 167
Total solde de réassurance	R0510	-391	164		164	-1 738	-4 634	-5 265	-8 921
TOTAL RESULTAT TECHNIQUE	R0520	1	-1 909		-1 909	5 326	4 061	298	6 779

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

5

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE Période : 31 DÉCEMBRE 2025

	Rub.	Affaires directes en France							
		Dommages corporels collectifs (cat. 21)				Automobile		Dommages aux biens	
		Santé (frais de soins)	Autres (dont incapacité et invalidité)			Responsabilité civile (cat. 22)	Dommages (cat. 23)	Particuliers (cat. 24)	Professionnels et agricoles (cat. 25-26)
		Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes
	C0150	C0170	C0180	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	
HORS COMPTE									
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0530								
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0540								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0550								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0560								
Provisions pour risques croissants à la clôture	R0570								
Provisions pour risques croissants à l'ouverture	R0580								
Provisions mathématiques de rentes à la clôture	R0590		4 134		4 134	43 611		1 512	1 745
Provisions mathématiques de rentes à l'ouverture	R0600		4 616		4 616	49 525		1 559	1 787
Provisions pour risques en cours à la clôture	R0610	1	1		1	8			
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	R0620	0	0		0	895			
Provisions pour risque d'exigibilité à la clôture	R0630								
Provisions pour risque d'exigibilité à l'ouverture	R0640								

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

6

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

	Rub.	Affaires directes en France							
		Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale	Protection juridique			Assistance		
		(cat. 27)	(cat. 28)	(cat. 29)			(cat. 30)		
		Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes
	C0250	C0260	C0290	C0290	C0310	C0330	C0340	C0360	
RESULTAT TECHNIQUE									
Solde de souscription									
Primes de l'exercice									
Primes nettes									
Primes et accessoires émis	R0010	24 811	1 523	8 483		8 483	12 590		12 590
Charges d'annulations	R0020	70	10	57		57	75		75
Ristournes	R0030								
Primes à émettre nettes à la clôture	R0040	-207	-9	-70		-70	22		22
Primes à émettre nettes à l'ouverture	R0050	-136	-10	-70		-70	-12		-12
Sous-total primes nettes	R0060	24 670	1 514	8 426		8 426	12 549		12 549
Variation des provisions pour primes non acquises									
Provision pour primes non acquises à la clôture	R0070	934	226	250		250	507		507
Provision pour primes non acquises à l'ouverture	R0080	595	286	254		254	519		519
Sous-total variation des provisions pour primes non acquises	R0090	339	-60	-4		-4	-12		-12
Sous-total primes de l'exercice	R0100	24 331	1 574	8 430		8 430	12 561		12 561
Charges des prestations									
Sinistres payés	R0110	3 807	644	3 714		3 714	7 132		7 132
Versement périodique de rentes payés	R0120								
Recours encaissés	R0130			168		168	1		1
Frais de gestion des sinistres	R0140	165	29	124		124	327		327
Provisions pour sinistres clôture	R0150	29 061	572	4 305		4 305	2 288		2 288
Provisions pour sinistres ouverture	R0160	16 933	1 307	3 580		3 580	3 479		3 479
Prévisions de recours à encaisser à la clôture	R0170	2	15	28		28			
Prévisions de recours à encaisser à l'ouverture	R0180	0	15	34		34			
Provisions pour égalisation à la clôture	R0190	9 807	2 484						
Provisions pour égalisation à l'ouverture	R0200	4 759	2 484						
Autres provisions techniques à la clôture	R0210								
Autres provisions techniques à l'ouverture	R0220								
Intérêts techniques inclus dans l'exercice	R0230								
Participation aux bénéfices incorporée dans l'exercice	R0240								
Capitaux constitués de rentes (sinistres)	R0250								
Capitaux constitués de rentes (provisions de rentes)	R0260								

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

7

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

	Rub.	Affaires directes en France							
		Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale	Protection juridique			Assistance		
		(cat. 27)	(cat. 28)	(cat. 29)			(cat. 30)		
		Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes
	C0250	C0260	C0260	C0290	C0310	C0330	C0340	C0360	
Sous-total charges des prestations	R0270	21 148	-62	4 401		4 401	6 267		6 267
Solde de souscription	R0280	3 185	1 636	4 029		4 029	6 294		6 294
Charges d'acquisition et de gestion nettes									
Frais d'acquisition	R0290	3 334	215	1 151		1 151	1 711		1 711
Frais d'administration	R0300	913	56	311		311	462		462
Autres charges nettes de produits techniques	R0310	213	13	73		73	108		108
Subventions d'exploitation reçues	R0320	20	1	7		7	10		10
Total charges d'acquisition et de gestion nettes	R0330	4 440	283	1 528		1 528	2 271		2 271
Solde financier									
Produits des placements alloués	R0340	181	56	51		51	2		2
dont revenus et autres produits de placements	R0350	301	93	84		84	2		2
dont profits et pertes provenant de la réalisation des placements	R0360	-36	-11	-10		-10	0		0
dont charges des placements alloués	R0370	52	16	14		14	0		0
dont frais externes et internes de gestion alloués	R0380	32	10	9		9	0		0
Total solde financier	R0390	181	56	51		51	2		2
Participation aux résultats									
Intérêts techniques	R0400								
Participation aux bénéfices directement incorporée	R0410								
Dotation pour provision pour participation aux bénéfices	R0420								
Total participation aux bénéfices	R0430								
Solde de réassurance									
Primes cédées aux réassureurs	R0440	17 325	546	2 850		2 850	11 026		11 026
Part des réassureurs dans les prestations payées	R0450	2 709	193	1 068		1 068	7 135		7 135
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la clôture	R0460	27 053	229	1 316		1 316	2 721		2 721
Part des réassureurs dans les provisions techniques à l'ouverture	R0470	13 914	553	1 106		1 106	3 892		3 892
Part des réassureurs dans le résultat	R0480								
Commissions reçues des réassureurs	R0500	1 125	88	465		465	1 256		1 256
Total solde de réassurance	R0510	-352	-589	-1 107		-1 107	-3 806		-3 806
TOTAL RESULTAT TECHNIQUE	R0520	-1 426	820	1 445		1 445	219		219

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

8

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

	Rub.	Affaires directes en France							
		Catastrophes naturelles (cat. 27)	Responsabilité civile générale (cat. 28)	Protection juridique (cat. 29)			Assistance (cat. 30)		
		Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes
		C0250	C0260	C0280	C0290	C0310	C0330	C0340	C0360
HORS COMPTE									
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0530								
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0540								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0550								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0560								
Provisions pour risques croissants à la clôture	R0570								
Provisions pour risques croissants à l'ouverture	R0580								
Provisions mathématiques de rentes à la clôture	R0590								
Provisions mathématiques de rentes à l'ouverture	R0600								
Provisions pour risques en cours à la clôture	R0610								
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	R0620								
Provisions pour risque d'exigibilité à la clôture	R0630								
Provisions pour risque d'exigibilité à l'ouverture	R0640								

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

9

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

	Rub.	Affaires directes en France							
		Pertes pécuniaires diverses (cat. 31)			Domages aux biens consécutifs aux atteintes aux systèmes d'information et de communication (cat. 32)	Pertes pécuniaires consécutives aux atteintes aux systèmes d'information et de communication (cat. 33)	Sous-total (cat. 20 à 33)		
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes
		C0380	C0390	C0410	C0423	C0425	C0430	C0440	C0460
RESULTAT TECHNIQUE									
Solde de souscription									
Primes de l'exercice									
Primes nettes									
Primes et accessoires émis	R0010	280		280	315	75	627 613		627 613
Charges d'annulations	R0020	1		1			2 670		2 670
Ristournes	R0030								
Primes à émettre nettes à la clôture	R0040	-2		-2	-1		3 003		3 003
Primes à émettre nettes à l'ouverture	R0050	-2		-2			3 516		3 516
Sous-total primes nettes	R0060	279		279	314	75	624 430		624 430
Variation des provisions pour primes non acquises									
Provision pour primes non acquises à la clôture	R0070	16		16		2	18 449		18 449
Provision pour primes non acquises à l'ouverture	R0080	16		16		1	18 943		18 943
Sous-total variation des provisions pour primes non acquises	R0090	0		0		1	-494		-494
Sous-total primes de l'exercice	R0100	279		279	314	74	624 924		624 924
Charges des prestations									
Sinistres payés	R0110	109		109	3		456 213		456 213
Versement périodique de rentes payés	R0120						6 863		6 863
Recours encaissés	R0130						38 209		38 209
Frais de gestion des sinistres	R0140	5		5			21 817		21 817
Provisions pour sinistres clôture	R0150	1 006		1 006			712 334		712 334
Provisions pour sinistres ouverture	R0160	751		751			682 093		682 093
Prévisions de recours à encaisser à la clôture	R0170						24 428		24 428
Prévisions de recours à encaisser à l'ouverture	R0180						23 037		23 037
Provisions pour égalisation à la clôture	R0190						19 935		19 935
Provisions pour égalisation à l'ouverture	R0200						20 804		20 804
Autres provisions techniques à la clôture	R0210						89 588		89 588
Autres provisions techniques à l'ouverture	R0220						98 602		98 602
Intérêts techniques inclus dans l'exercice	R0230								
Participation aux bénéfices incorporée dans	R0240								

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

10

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

	Rub.	Affaires directes en France							
		Pertes pécuniaires diverses			Domages aux biens consécutifs aux atteintes aux systèmes d'information et de communication	Pertes pécuniaires consécutives aux atteintes aux systèmes d'information et de communication	Sous-total		
		(cat. 31)			(cat. 32)	(cat. 33)	(cat. 20 à 33)		
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes
	C0380	C0390	C0410	C0423	C0425	C0430	C0440	C0460	
Exercice									
Capitaux constitutifs de rentes (sinistres)	R0250						-2 790		-2 790
Capitaux constitutifs de rentes (provisions de rentes)	R0260								
Sous-total charges des prestations	R0270	369		369	3		462 861		462 861
Solde de souscription	R0280	-90		-90	311	74	162 063		162 063
Charges d'acquisition et de gestion nettes									
Frais d'acquisition	R0290	38		38			85 333		85 333
Frais d'administration	R0300	10		10			23 040		23 040
Autres charges nettes de produits techniques	R0310	2		2			5 390		5 390
Subventions d'exploitation reçues	R0320	0		0	0	0	488		488
Total charges d'acquisition et de gestion nettes	R0330	50		50	0	0	113 275		113 275
Solde financier									
Produits des placements alloués	R0340	11		11			6 188		6 188
dont revenus et autres produits de placements	R0350	18		18			10 261		10 261
dont profits et pertes provenant de la réalisation des placements	R0360	-2		-2			-1 211		-1 211
dont charges des placements alloués	R0370	3		3			1 760		1 760
dont frais externes et internes de gestion alloués	R0380	2		2			1 102		1 102
Total solde financier	R0390	11		11			6 188		6 188
Participation aux résultats									
Intérêts techniques	R0400								
Participation aux bénéfices directement incorporée	R0410								
Dotation pour provision pour participation aux bénéfices	R0420								
Total participation aux bénéfices	R0430								
Solde de réassurance									
Primes cédées aux réassureurs	R0440	96		96	110	27	243 881		243 881
Part des réassureurs dans les prestations payées	R0450	33		33	1		168 566		168 566
Part des réassureurs dans les provisions	R0460	297		297		1	421 746		421 746

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

11

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

	Rub.	Affaires directes en France							
		Pertes pécuniaires diverses			Domages aux biens consécutifs aux atteintes aux systèmes d'information et de communication	Pertes pécuniaires consécutives aux atteintes aux systèmes d'information et de communication	Sous-total		
		(cat. 31)			(cat. 32)	(cat. 33)	(cat. 20 à 33)		
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes
	C0380	C0390	C0410	C0423	C0425	C0430	C0440	C0460	
techniques à la clôture									
Part des réassureurs dans les provisions techniques à l'ouverture	R0470	223		223		0	413 150		413 150
Part des réassureurs dans le résultat	R0490								
Commissions reçues des réassureurs	R0500	15		15	17	4	32 557		32 557
Total solde de réassurance	R0510	24		24	-92	-22	-34 162		-34 162
TOTAL RESULTAT TECHNIQUE	R0520	-105		-105	219	52	20 814		20 814
HORS COMPTE									
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0530								
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0540								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0550								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0560								
Provisions pour risques croissants à la clôture	R0570						15 160		15 160
Provisions pour risques croissants à l'ouverture	R0580						16 158		16 158
Provisions mathématiques de rentes à la clôture	R0590						72 128		72 128
Provisions mathématiques de rentes à l'ouverture	R0600						81 215		81 215
Provisions pour risques en cours à la clôture	R0610						10		10
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	R0620						895		895
Provisions pour risque d'exigibilité à la clôture	R0630								
Provisions pour risque d'exigibilité à l'ouverture	R0640								

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

12

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

	Rub.	Affaires directes en France							
		Transports	Construction		Crédit	Cautions		Sous-total	
		(cat. 34)	Dommmages aux biens (cat. 35)	Responsabilité civile (cat. 36)	(cat. 37)	(cat. 38)		(cat. 34 à 38)	
		Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en sub- stitution	Affaires directes	Affaires directes
		C0470	C0480	C0490	C0500	C0520	C0530	C0550	C0560
RESULTAT TECHNIQUE									
Solde de souscription									
Primes de l'exercice									
Primes nettes									
Primes et accessoires émis	R0010	1 721	418	5 973					8 112
Charges d'annulations	R0020	6		120					126
Ristournes	R0030								
Primes à émettre nettes à la clôture	R0040	-12	-1	-50					-63
Primes à émettre nettes à l'ouverture	R0050	-10	-1	-51					-62
Sous-total primes nettes	R0060	1 713	418	5 854					7 985
Variation des provisions pour primes non acquises									
Provision pour primes non acquises à la clôture	R0070	11							11
Provision pour primes non acquises à l'ouverture	R0080	12							12
Sous-total variation des provisions pour primes non acquises	R0090	-1							-1
Sous-total primes de l'exercice	R0100	1 714	418	5 854					7 986
Charges des prestations									
Sinistres payés	R0110	173	717	8 141					9 031
Versement périodique de rentes payés	R0120								
Recours encaissés	R0130	5	222	3 588					3 815
Frais de gestion des sinistres	R0140	8	41	513					562
Provisions pour sinistres clôture	R0150	172	5 506	58 912					64 590
Provisions pour sinistres ouverture	R0160	181	4 800	59 625					64 606
Prévisions de recours à encaisser à la clôture	R0170	1	2 366	957					3 324
Prévisions de recours à encaisser à l'ouverture	R0180	0	1 556	2 467					4 023
Provisions pour égalisation à la clôture	R0190								
Provisions pour égalisation à l'ouverture	R0200								
Autres provisions techniques à la clôture	R0210								
Autres provisions techniques à l'ouverture	R0220								
Intérêts techniques inclus dans l'exercice	R0230								
Participation aux bénéfices incorporée dans l'exercice	R0240								
Capitaux constitués de rentes (sinistres)	R0250								
Capitaux constitués de rentes (provisions de rentes)	R0260								

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

13

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

	Rub.	Affaires directes en France							
		Transports	Construction		Crédit	Cautions		Sous-total	
		(cat. 34)	Dommmages aux biens (cat. 35)	Responsabilité civile (cat. 36)	(cat. 37)	(cat. 38)		(cat. 34 à 38)	
		Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en sub- stitution	Affaires directes	Affaires directes
		C0470	C0480	C0490	C0500	C0520	C0530	C0550	C0560
Sous-total charges des prestations	R0270	168	432	5 863					6 463
Solde de souscription	R0280	1 548	-14	-9					1 525
Charges d'acquisition et de gestion nettes									
Frais d'acquisition	R0290	234	57	798					1 089
Frais d'administration	R0300	63	15	216					294
Autres charges nettes de produits techniques	R0310	15	4	51					70
Subventions d'exploitation reçues	R0320	1	0	5					6
Total charges d'acquisition et de gestion nettes	R0330	311	76	1 060					1 447
Solde financier									
Produits des placements alloués	R0340	2	40	682					724
dont revenus et autres produits de placements	R0350	4	66	1 132					1 202
dont profits et pertes provenant de la réalisation des placements	R0360	-1	-8	-134					-143
dont charges des placements alloués	R0370	1	11	194					206
dont frais externes et internes de gestion alloués	R0380	0	7	122					129
Total solde financier	R0390	2	40	682					724
Participation aux résultats									
Intérêts techniques	R0400								
Participation aux bénéfices directement incorporée	R0410								
Dotation pour provision pour participation aux bénéfices	R0420								
Total participation aux bénéfices	R0430								
Solde de réassurance									
Primes cédées aux réassureurs	R0440	589	134	1 886					2 609
Part des réassureurs dans les prestations payées	R0450	51	149	1 405					1 605
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la clôture	R0460	53	863	17 706					18 622
Part des réassureurs dans les provisions techniques à l'ouverture	R0470	56	913	17 940					18 909
Part des réassureurs dans le résultat	R0490								
Commissions reçues des réassureurs	R0500	96	23	323					442
Total solde de réassurance	R0510	-445	-12	-392					-849
TOTAL RESULTAT TECHNIQUE	R0520	794	-62	-779					-47

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

14

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE Période : 31 DÉCEMBRE 2025

	Rub.	Affaires directes en France							
		Transports (cat. 34)	Construction Dommmages aux biens (cat. 35)		Responsabilité civile (cat. 36)	Crédit (cat. 37)	Caution (cat. 38)		Sous-total (cat. 34 à 38)
		Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes
		C0470	C0480	C0490	C0500	C0520	C0530	C0550	C0560
HORS COMPTE									
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0530								
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0540								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0550								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0560								
Provisions pour risques croissants à la clôture	R0570								
Provisions pour risques croissants à l'ouverture	R0580								
Provisions mathématiques de rentes à la clôture	R0590								
Provisions mathématiques de rentes à l'ouverture	R0600								
Provisions pour risques en cours à la clôture	R0610								
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	R0620								
Provisions pour risque d'exigibilité à la clôture	R0630								
Provisions pour risque d'exigibilité à l'ouverture	R0640								

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

15

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE Période : 31 DÉCEMBRE 2025

	Rub.	Non vie et dommages corporels							
		Total			Acceptations en France par les assureurs	LPS depuis la France	Succursales		Total général
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes			UE	Hors UE	
		C0580	C0590	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660
RESULTAT TECHNIQUE									
Solde de souscription									
Primes de l'exercice									
Primes nettes									
Primes et accessoires émis	R0010	635 725		635 725	19 448	97			655 268
Charges d'annulations	R0020	2 796		2 796					2 796
Ristournes	R0030								
Primes à émettre nettes à la clôture	R0040	2 940		2 940	1 400				4 342
Primes à émettre nettes à l'ouverture	R0050	3 454		3 454	1 428				4 883
Sous-total primes nettes	R0060	632 415		632 415	19 420	97			651 932
Variation des provisions pour primes non acquises									
Provision pour primes non acquises à la clôture	R0070	18 460		18 460					18 460
Provision pour primes non acquises à l'ouverture	R0080	18 955		18 955		0			18 954
Sous-total variation des provisions pour primes non acquises	R0090	-495		-495		0			-494
Sous-total primes de l'exercice	R0100	632 910		632 910	19 420	97			652 426
Charges des prestations									
Sinistres payés	R0110	465 244		465 244	12 398				477 640
Versement périodique de rentes payés	R0120	6 863		6 863					6 862
Recours encaissés	R0130	42 024		42 024					42 023
Frais de gestion des sinistres	R0140	22 379		22 379					22 380
Provisions pour sinistres clôture	R0150	776 924		776 924	39 119				816 042
Provisions pour sinistres ouverture	R0160	746 699		746 699	37 174				783 872
Prévisions de recours à encaisser à la clôture	R0170	27 752		27 752					27 751
Prévisions de recours à encaisser à l'ouverture	R0180	27 060		27 060					27 058
Provisions pour égalisation à la clôture	R0190	19 935		19 935	835				20 771
Provisions pour égalisation à l'ouverture	R0200	20 804		20 804	718	0			21 523
Autres provisions techniques à la clôture	R0210	89 588		89 588					89 591
Autres provisions techniques à l'ouverture	R0220	98 602		98 602					98 603
Intérêts techniques inclus dans l'exercice	R0230								
Participation aux bénéfices incorporée dans l'exercice	R0240								
Capitaux constitués de rentes (sinistres)	R0250	-2 790		-2 790					-2 790
Capitaux constitués de rentes (provisions de rentes)	R0260								
Sous-total charges des prestations	R0270	469 322		469 322	14 460	0			483 782
Solde de souscription	R0280	163 588		163 588	4 960	97			168 644

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

16

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

	Rub.	Non vie et dommages corporels							Total général
		Total			Acceptations en France par les assureurs	LPS depuis la France	Succursales		
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes			UE	Hors UE	
	C0580	C0590	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	
Charges d'acquisition et de gestion nettes									
Frais d'acquisition	R0290	86 422		86 422	525	13			86 961
Frais d'administration	R0300	23 334		23 334	524	4			23 860
Autres charges nettes de produits techniques	R0310	5 460		5 460		1			5 460
Subventions d'exploitation reçues	R0320	494		494					494
Total charges d'acquisition et de gestion nettes	R0330	114 722		114 722	1 049	18			115 787
Solde financier									
Produits des placements alloués	R0340	6 912		6 912		0			6 911
dont revenus et autres produits de placements	R0350	11 463		11 463		0			11 463
dont profits et pertes provenant de la réalisation des placements	R0360	-1 354		-1 354		0			-1 353
dont charges des placements alloués	R0370	1 966		1 966		0			1 967
dont frais externes et internes de gestion alloués	R0380	1 231		1 231		0			1 232
Total solde financier	R0390	6 912		6 912		0			6 911
Participation aux résultats									
Intérêts techniques	R0400								
Participation aux bénéfices directement incorporée	R0410								
Dotations pour provision pour participation aux bénéfices	R0420								
Total participation aux bénéfices	R0430								
Solde de réassurance									
Primes cédées aux réassureurs	R0440	246 490		246 490		38			246 527
Part des réassureurs dans les prestations payées	R0450	170 171		170 171					170 169
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la clôture	R0460	440 368		440 368					440 368
Part des réassureurs dans les provisions techniques à l'ouverture	R0470	432 059		432 059		0			432 060
Part des réassureurs dans le résultat	R0480								
Commissions reçues des réassureurs	R0500	32 999		32 999		6			33 006
Total solde de réassurance	R0510	-35 011		-35 011		-32			-35 044
TOTAL RESULTAT TECHNIQUE	R0520	20 767		20 767	3 911	47			24 724
HORS COMPTE									
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0530								
Provisions pour participation aux bénéfices et	R0540								

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

17

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2025

	Rub.	Non vie et dommages corporels							Total général
		Total			Acceptations en France par les assureurs	LPS depuis la France	Succursales		
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes			UE	Hors UE	
	C0580	C0590	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	
ristournes à l'ouverture									
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0550								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0560								
Provisions pour risques croissants à la clôture	R0570	15 160		15 160					15 160
Provisions pour risques croissants à l'ouverture	R0580	16 158		16 158					16 158
Provisions mathématiques de rentes à la clôture	R0590	72 128		72 128					72 128
Provisions mathématiques de rentes à l'ouverture	R0600	81 215		81 215					81 214
Provisions pour risques en cours à la clôture	R0610	10		10					9
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	R0620	895		895					895
Provisions pour risque d'exigibilité à la clôture	R0630								
Provisions pour risque d'exigibilité à l'ouverture	R0640								

09/01/2026 14:47

Devise : K EUR

18

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Rub.	Affaires directes en France							
		Dommages corporels individuels (cat. 20)						Dommages corporels collectifs (cat. 21)	
		Santé (frais de soins)			Autres (dont incapacité et invalidité)			Santé (frais de soins)	
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution
	C0020	C0030	C0050	C0070	C0080	C0100	C0120	C0130	
RESULTAT TECHNIQUE									
Solde de souscription									
Primes de l'exercice									
Primes nettes									
Primes et accessoires émis	R0010	90 996		90 996	55 940		55 940	28 721	
Charges d'annulations	R0020	186		186	75		75	1	
Ratourmes	R0030								
Primes à émettre nettes à la clôture	R0040	-819		-819	-459		-459	7 818	
Primes à émettre nettes à l'ouverture	R0050	-680		-680	86		86	6 163	
Sous-total primes nettes	R0060	90 671		90 671	55 320		55 320	30 375	
Variation des provisions pour primes non acquises									
Provision pour primes non acquises à la clôture	R0070	2 094		2 094	556		556	9	
Provision pour primes non acquises à l'ouverture	R0080	1 964		1 964	534		534	10	
Sous-total variation des provisions pour primes non acquises	R0090	130		130	22		22	-1	
Sous-total primes de l'exercice	R0100	90 541		90 541	55 298		55 298	30 376	
Charges des prestations									
Sinistres payés	R0110	67 706		67 706	32 988		32 988	23 033	
Versement périodique de rentes payés	R0120	353		353	3 569		3 569		
Recours encaissés	R0130	32		32	116		116		
Frais de gestion des sinistres	R0140	2 506		2 506	1 934		1 934		
Provisions pour sinistres clôture	R0150	15 201		15 201	62 773		62 773	5 508	
Provisions pour sinistres ouverture	R0160	14 061		14 061	56 558		56 558	5 245	
Prévisions de recours à encaisser à la clôture	R0170	2		2	675		675		
Prévisions de recours à encaisser à l'ouverture	R0180	1		1	675		675		
Provisions pour égalisation à la clôture	R0190				2 266		2 266		
Provisions pour égalisation à l'ouverture	R0200				2 282		2 282		
Autres provisions techniques à la clôture	R0210	4 508		4 508	35 454		35 454	0	
Autres provisions techniques à l'ouverture	R0220	4 854		4 854	34 957		34 957	1	
Intérêts techniques inclus dans l'exercice	R0230								
Participation aux bénéfices incorporée dans l'exercice	R0240								
Capitaux constitués de rentes (sinistres)	R0250				-3 310		-3 310		
Capitaux constitués de rentes (provisions de rentes)	R0260								
Sous-total charges des prestations	R0270	71 326		71 326	41 761		41 761	24 039	

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

1

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Rub.	Affaires directes en France							
		Dommages corporels individuels (cat. 20)						Dommages corporels collectifs (cat. 21)	
		Santé (frais de soins)			Autres (dont incapacité et invalidité)			Santé (frais de soins)	
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution
	C0020	C0030	C0050	C0070	C0080	C0100	C0120	C0130	
Solde de souscription	R0280	19 215		19 215	13 537		13 537	6 337	
Charges d'acquisition et de gestion nettes									
Frais d'acquisition	R0290	10 652		10 652	9 803		9 803	2 933	
Frais d'administration	R0300	2 391		2 391	2 198		2 198	657	
Autres charges nettes de produits techniques	R0310	843		843	775		775	232	
Subventions d'exploitation reçues	R0320	84		84	47		47	19	
Total charges d'acquisition et de gestion nettes	R0330	13 802		13 802	12 729		12 729	3 803	
Solde financier									
Produits des placements alloués	R0340	314		314	1 265		1 265	89	
dont revenus et autres produits de placements	R0350	447		447	1 803		1 803	127	
dont profits et pertes provenant de la réalisation des placements	R0360	32		32	128		128	9	
dont charges des placements alloués	R0370	117		117	471		471	33	
dont frais externes et internes de gestion alloués	R0380	48		48	195		195	14	
Total solde financier	R0390	314		314	1 265		1 265	89	
Participation aux résultats									
Intérêts techniques	R0400								
Participation aux bénéfices directement incorporée	R0410								
Dotation pour provision pour participation aux bénéfices	R0420								
Total participation aux bénéfices	R0430								
Solde de réassurance									
Primes cédées aux réassureurs	R0440	18 495		18 495	17 364		17 364	6 094	
Part des réassureurs dans les prestations payées	R0450	13 744		13 744	10 364		10 364	4 611	
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la clôture	R0460	5 894		5 894	33 716		33 716	1 070	
Part des réassureurs dans les provisions techniques à l'ouverture	R0470	6 092		6 092	32 064		32 064	1 020	
Part des réassureurs dans le résultat	R0490								
Commissions reçues des réassureurs	R0500	1 830		1 830	2 389		2 389	608	
Total solde de réassurance	R0510	-3 119		-3 119	-2 959		-2 959	-825	
TOTAL RESULTAT TECHNIQUE	R0520	2 608		2 608	-886		-886	1 796	
HORS COMPTE									
Provisions pour participation aux bénéfices et	R0530								

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

2

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Rub.	Affaires directes en France							
		Dommages corporels individuels (cat. 20)						Dommages corporels collectifs (cat. 21)	
		Santé (frais de soins)			Autres (dont incapacité et invalidité)			Santé (frais de soins)	
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution
	C0020	C0030	C0050	C0070	C0060	C0100	C0120	C0130	
Ristournes à la clôture	R0540								
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0550								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0560								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0570				16 158		16 158		
Provisions pour risques croissants à la clôture	R0580				16 819		16 819		
Provisions pour risques croissants à l'ouverture	R0590	4 495		4 495	19 233		19 233		
Provisions mathématiques de rentes à la clôture	R0600	4 840		4 840	18 076		18 076		
Provisions pour risques en cours à la clôture	R0610							0	
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	R0620							1	
Provisions pour risque d'exigibilité à la clôture	R0630								
Provisions pour risque d'exigibilité à l'ouverture	R0640								

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

3

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Rub.	Affaires directes en France								
		Dommages corporels collectifs (cat. 21)				Automobile		Dommages aux biens		
		Santé (frais de soins)		Autres (dont incapacité et invalidité)		Responsabilité civile (cat. 22)	Dommages (cat. 23)		Particuliers (cat. 24)	Professionnels et agricoles (cat. 25-26)
		Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	
	C0150	C0170	C0180	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240		
RESULTAT TECHNIQUE										
Solde de souscription										
Primes de l'exercice										
Primes nettes										
Primes et accessoires émis	R0010	28 721	3 591		3 591	72 488	113 212	64 164	134 616	
Charges d'annulations	R0020	1				138	206	180	218	
Ristournes	R0030									
Primes à émettre nettes à la clôture	R0040	7 818	1 146		1 146	-825	-1 320	-616	-1 179	
Primes à émettre nettes à l'ouverture	R0050	6 163	999		999	-667	-1 063	-512	-987	
Sous-total primes nettes	R0060	30 375	3 738		3 738	72 192	112 749	63 880	134 206	
Variation des provisions pour primes non acquises										
Provision pour primes non acquises à la clôture	R0070	9	9		9	3 350	5 295	3 375	2 584	
Provision pour primes non acquises à l'ouverture	R0080	10	9		9	2 814	4 147	3 161	2 356	
Sous-total variation des provisions pour primes non acquises	R0090	-1	0		0	536	1 148	214	228	
Sous-total primes de l'exercice	R0100	30 376	3 738		3 738	71 656	111 601	63 666	133 978	
Charges des prestations										
Sinistres payés	R0110	23 033	1 806		1 806	62 027	110 537	58 547	87 463	
Versement périodique de rentes payés	R0120		715		715	2 311		85	70	
Recours encaissés	R0130					6 036	23 906	4 047	6 468	
Frais de gestion des sinistres	R0140	744	354		354	3 006	5 819	2 651	3 810	
Provisions pour sinistres clôture	R0150	5 508	3 508		3 508	302 352	45 932	71 990	148 779	
Provisions pour sinistres ouverture	R0160	5 245	3 578		3 578	312 192	46 556	73 542	164 629	
Prévisions de recours à encaisser à la clôture	R0170					4 362	9 565	4 799	3 585	
Prévisions de recours à encaisser à l'ouverture	R0180					5 305	9 993	5 018	4 582	
Provisions pour égalisation à la clôture	R0190		912		912			913	9 470	
Provisions pour égalisation à l'ouverture	R0200		479		479			873	9 509	
Autres provisions techniques à la clôture	R0210	0	4 631		4 631	50 597	35	1 563	1 784	
Autres provisions techniques à l'ouverture	R0220	1	4 641		4 641	53 906	793	1 650	1 892	
Intérêts techniques inclus dans l'exercice	R0230									
Participation aux bénéfices incorporée dans l'exercice	R0240									
Capitaux constitués de rentes (sinistres)	R0250		-418		-418	-1 024				
Capitaux constitués de rentes (provisions de rentes)	R0260									

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

4

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Rub.	Affaires directes en France							
		Domages corporels collectifs (cat. 21)				Automobile		Domages aux biens	
		Santé (frais de soins)	Autres (dont incapacité et invalidité)			Responsabilité civile (cat. 22)	Domages (cat. 23)	Particuliers (cat. 24)	Professionnels et agricoles (cat. 25-26)
		Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes
	C0150	C0170	C0180	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	
Sous-total charges des prestations	R0270	24 039	2 810		2 810	48 078	91 496	55 876	69 885
Solde de souscription	R0280	6 337	928		928	23 578	20 105	7 790	64 093
Charges d'acquisition et de gestion nettes									
Frais d'acquisition	R0290	2 933	1 579		1 579	10 020	15 611	8 893	18 729
Frais d'administration	R0300	657	354		354	2 264	3 536	2 002	4 204
Autres charges nettes de produits techniques	R0310	232	125		125	798	1 247	706	1 483
Subventions d'exploitation reçues	R0320	19	2		2	67	104	60	124
Total charges d'acquisition et de gestion nettes	R0330	3 803	2 056		2 056	13 015	20 290	11 541	24 292
Solde financier									
Produits des placements alloués	R0340	89	135		135	1 774	638	864	1 698
dont revenus et autres produits de placements	R0350	127	193		193	2 528	909	1 232	2 420
dont profits et pertes provenant de la réalisation des placements	R0360	9	14		14	179	64	87	171
dont charges des placements alloués	R0370	33	51		51	660	237	322	632
dont frais externes et internes de gestion alloués	R0380	14	21		21	273	98	133	261
Total solde financier	R0390	89	135		135	1 774	638	864	1 698
Participation aux résultats									
Intérêts techniques	R0400								
Participation aux bénéfices directement incorporée	R0410								
Dotation pour provision pour participation aux bénéfices	R0420								
Total participation aux bénéfices	R0430								
Solde de réassurance									
Primes cédées aux réassureurs	R0440	6 094	1 136		1 136	24 840	38 790	25 430	75 935
Part des réassureurs dans les prestations payées	R0450	4 611	620		620	24 960	31 061	23 180	40 375
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la clôture	R0460	1 070	2 231		2 231	222 642	13 669	34 694	79 546
Part des réassureurs dans les provisions techniques à l'ouverture	R0470	1 020	2 288		2 288	238 952	19 195	34 651	90 036
Part des réassureurs dans le résultat	R0490								
Commissions reçues des réassureurs	R0500	608	158		158	3 943	6 140	3 511	9 642
Total solde de réassurance	R0510	-825	-415		-415	-12 247	-7 115	1 304	-36 408
TOTAL RESULTAT TECHNIQUE	R0520	1 798	-1 408		-1 408	90	-6 662	-1 583	5 091

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

5

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Rub.	Affaires directes en France							
		Domages corporels collectifs (cat. 21)				Automobile		Domages aux biens	
		Santé (frais de soins)	Autres (dont incapacité et invalidité)			Responsabilité civile (cat. 22)	Domages (cat. 23)	Particuliers (cat. 24)	Professionnels et agricoles (cat. 25-26)
		Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes
	C0150	C0170	C0180	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	
HORS COMPTE									
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0530								
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0540								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0550								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0560								
Provisions pour risques croissants à la clôture	R0570								
Provisions pour risques croissants à l'ouverture	R0580								
Provisions mathématiques de rentes à la clôture	R0590		4 616		4 616	49 525		1 559	1 787
Provisions mathématiques de rentes à l'ouverture	R0600		4 625		4 625	52 571		1 601	1 882
Provisions pour risques en cours à la clôture	R0610	0	0		0	895			
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	R0620	1	1		1	1 140	721	24	
Provisions pour risque d'exigibilité à la clôture	R0630								
Provisions pour risque d'exigibilité à l'ouverture	R0640								

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

6

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Rub.	Affaires directes en France							
		Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale	Protection juridique			Assistance		
		(cat. 27)	(cat. 28)	(cat. 29)			(cat. 30)		
		Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes
	C0250	C0260	C0280	C0290	C0310	C0330	C0340	C0360	
RESULTAT TECHNIQUE									
Solde de souscription									
Primes de l'exercice									
Primes nettes									
Primes et accessoires émis	R0010	14 955	1 607	8 072		8 072	12 101		12 101
Charges d'annulations	R0020	37	3	32		32	26		26
Ristournes	R0030								
Primes à émettre nettes à la clôture	R0040	-136	-10	-70		-70	-12		-12
Primes à émettre nettes à l'ouverture	R0050	-114	-9	-59		-59	-5		-5
Sous-total primes nettes	R0060	14 896	1 603	8 029		8 029	12 068		12 068
Variation des provisions pour primes non acquises									
Provision pour primes non acquises à la clôture	R0070	595	286	253		253	519		519
Provision pour primes non acquises à l'ouverture	R0080	552	190	257		257	466		466
Sous-total variation des provisions pour primes non acquises	R0090	43	96	-4		-4	53		53
Sous-total primes de l'exercice	R0100	14 853	1 507	8 033		8 033	12 015		12 015
Charges des prestations									
Sinistres payés	R0110	1 886	234	3 293		3 293	6 868		6 868
Versement périodique de rentes payés	R0120								
Recours encaissés	R0130	5	0	215		215	19		19
Frais de gestion des sinistres	R0140	78	9	118		118	307		307
Provisions pour sinistres clôture	R0150	16 933	1 307	3 582		3 582	3 479		3 479
Provisions pour sinistres ouverture	R0160	14 176	1 215	3 280		3 280	2 059		2 059
Prévisions de recours à encaisser à la clôture	R0170	0	15	34		34			
Prévisions de recours à encaisser à l'ouverture	R0180	2	0	41		41			
Provisions pour égalisation à la clôture	R0190	4 758	2 484						
Provisions pour égalisation à l'ouverture	R0200	4 301	2 051						
Autres provisions techniques à la clôture	R0210								
Autres provisions techniques à l'ouverture	R0220	81							
Intérêts techniques inclus dans l'exercice	R0230								
Participation aux bénéfices incorporée dans l'exercice	R0240								
Capitaux constitutifs de rentes (sinistres)	R0250								
Capitaux constitutifs de rentes (provisions de rentes)	R0260								

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

7

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Rub.	Affaires directes en France							
		Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale	Protection juridique			Assistance		
		(cat. 27)	(cat. 28)	(cat. 29)			(cat. 30)		
		Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes
	C0250	C0260	C0280	C0290	C0310	C0330	C0340	C0360	
Sous-total charges des prestations	R0270	5 094	753	3 505		3 505	8 576		8 576
Solde de souscription	R0280	9 759	754	4 528		4 528	3 439		3 439
Charges d'acquisition et de gestion nettes									
Frais d'acquisition	R0290	2 075	210	1 122		1 122	1 677		1 677
Frais d'administration	R0300	467	50	251		251	378		378
Autres charges nettes de produits techniques	R0310	165	18	89		89	133		133
Subventions d'exploitation reçues	R0320	14	1	7		7	11		11
Total charges d'acquisition et de gestion nettes	R0330	2 693	277	1 455		1 455	2 177		2 177
Solde financier									
Produits des placements alloués	R0340	160	66	53		53	2		2
dont revenus et autres produits de placements	R0350	228	94	76		76	2		2
dont profits et pertes provenant de la réalisation des placements	R0360	16	7	5		5	0		0
dont charges des placements alloués	R0370	59	25	20		20	0		0
dont frais externes et internes de gestion alloués	R0380	25	10	8		8	0		0
Total solde financier	R0390	160	66	53		53	2		2
Participation aux résultats									
Intérêts techniques	R0400								
Participation aux bénéfices directement incorporée	R0410								
Dotation pour provision pour participation aux bénéfices	R0420								
Total participation aux bénéfices	R0430								
Solde de réassurance									
Primes cédées aux réassureurs	R0440	11 027	583	2 774		2 774	13 124		13 124
Part des réassureurs dans les prestations payées	R0450	1 354	70	920		920	6 853		6 853
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la clôture	R0460	13 914	554	1 107		1 107	3 892		3 892
Part des réassureurs dans les provisions techniques à l'ouverture	R0470	11 831	503	1 019		1 019	2 469		2 469
Part des réassureurs dans le résultat	R0490								
Commissions reçues des réassureurs	R0500	548	85	443		443	1 201		1 201
Total solde de réassurance	R0510	-7 042	-377	-1 315		-1 315	-3 647		-3 647
TOTAL RESULTAT TECHNIQUE	R0520	184	166	1 811		1 811	-2 383		-2 383

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

8

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Rub.	Affaires directes en France							
		Catastrophes naturelles (cat. 27)	Responsabilité civile générale (cat. 28)	Protection juridique (cat. 29)			Assistance (cat. 30)		
		Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes
		C0250	C0260	C0280	C0290	C0310	C0330	C0340	C0360
HORS COMPTE									
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0530								
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0540								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0550								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0560								
Provisions pour risques croissants à la clôture	R0570								
Provisions pour risques croissants à l'ouverture	R0580								
Provisions mathématiques de rentes à la clôture	R0590								
Provisions mathématiques de rentes à l'ouverture	R0600								
Provisions pour risques en cours à la clôture	R0610								
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	R0620	81							
Provisions pour risque d'exigibilité à la clôture	R0630								
Provisions pour risque d'exigibilité à l'ouverture	R0640								

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

9

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Rub.	Affaires directes en France							
		Pertes pécuniaires diverses (cat. 31)			Domages aux biens consécutifs aux atteintes aux systèmes d'information et de communication (cat. 32)	Pertes pécuniaires consécutives aux atteintes aux systèmes d'information et de communication (cat. 33)	Sous-total (cat. 20 à 33)		
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes
		C0380	C0390	C0410	C0423	C0425	C0430	C0440	C0460
RESULTAT TECHNIQUE									
Solde de souscription									
Primes de l'exercice									
Primes nettes									
Primes et accessoires émis	R0010	258		258	160	41	600 922		600 922
Charges d'annulations	R0020	1		1			1 103		1 103
Ristournes	R0030								
Primes à émettre nettes à la clôture	R0040	-2		-2			3 516		3 516
Primes à émettre nettes à l'ouverture	R0050	-2		-2			3 150		3 150
Sous-total primes nettes	R0060	257		257	160	41	600 185		600 185
Variation des provisions pour primes non acquises									
Provision pour primes non acquises à la clôture	R0070	16		16			18 942		18 942
Provision pour primes non acquises à l'ouverture	R0080	20		20			0		16 480
Sous-total variation des provisions pour primes non acquises	R0090	-4		-4			1		2 462
Sous-total primes de l'exercice	R0100	261		261	160	40	597 723		597 723
Charges des prestations									
Sinistres payés	R0110	139		139		1	456 528		456 528
Versement périodique de rentes payés	R0120						7 103		7 103
Recours encaissés	R0130						40 844		40 844
Frais de gestion des sinistres	R0140	6		6			21 342		21 342
Provisions pour sinistres clôture	R0150	752		752			682 096		682 096
Provisions pour sinistres ouverture	R0160	538		538			697 629		697 629
Prévisions de recours à encaisser à la clôture	R0170						23 037		23 037
Prévisions de recours à encaisser à l'ouverture	R0180						25 617		25 617
Provisions pour égalisation à la clôture	R0190						20 803		20 803
Provisions pour égalisation à l'ouverture	R0200						19 495		19 495
Autres provisions techniques à la clôture	R0210						98 602		98 602
Autres provisions techniques à l'ouverture	R0220						102 775		102 775
Intérêts techniques inclus dans l'exercice	R0230								
Participation aux bénéfices incorporée dans	R0240								

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

10

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Rub.	Affaires directes en France							
		Pertes pécuniaires diverses			Domages aux biens consécutifs aux atteintes aux systèmes d'information et de communication	Pertes pécuniaires consécutives aux atteintes aux systèmes d'information et de communication	Sous-total		
		(cat. 31)			(cat. 32)	(cat. 33)	(cat. 20 à 33)		
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes
	C0380	C0390	C0410	C0423	C0425	C0430	C0440	C0460	
Exercice									
Capitaux constitués de rentes (sinistres)	R0250					-4 752		-4 752	
Capitaux constitués de rentes (provisions de rentes)	R0260								
Sous-total charges des prestations	R0270	359		359		423 559		423 559	
Solde de souscription	R0280	-98		-98	160	174 164		174 164	
Charges d'acquisition et de gestion nettes									
Frais d'acquisition	R0290	36		36		83 340		83 340	
Frais d'administration	R0300	8		8		18 760		18 760	
Autres charges nettes de produits techniques	R0310	3		3		6 617		6 617	
Subventions d'exploitation reçues	R0320	0		0	0	540		540	
Total charges d'acquisition et de gestion nettes	R0330	47		47	0	108 177		108 177	
Solde financier									
Produits des placements alloués	R0340	9		9		7 067		7 067	
dont revenus et autres produits de placements	R0350	14		14		10 073		10 073	
dont profits et pertes provenant de la réalisation des placements	R0360	1		1		713		713	
dont charges des placements alloués	R0370	4		4		2 631		2 631	
dont frais externes et internes de gestion alloués	R0380	2		2		1 088		1 088	
Total solde financier	R0390	9		9		7 067		7 067	
Participation aux résultats									
Intérêts techniques	R0400								
Participation aux bénéfices directement incorporée	R0410								
Dotation pour provision pour participation aux bénéfices	R0420								
Total participation aux bénéfices	R0430								
Solde de réassurance									
Primes cédées aux réassureurs	R0440	87		87	55	235 748		235 748	
Part des réassureurs dans les prestations payées	R0450	42		42		158 163		158 163	
Part des réassureurs dans les provisions	R0460	223		223		413 152		413 152	

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

11

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Rub.	Affaires directes en France							
		Pertes pécuniaires diverses			Domages aux biens consécutifs aux atteintes aux systèmes d'information et de communication	Pertes pécuniaires consécutives aux atteintes aux systèmes d'information et de communication	Sous-total		
		(cat. 31)			(cat. 32)	(cat. 33)	(cat. 20 à 33)		
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes
	C0380	C0390	C0410	C0423	C0425	C0430	C0440	C0460	
techniques à la clôture									
Part des réassureurs dans les provisions techniques à l'ouverture	R0470	164		164		440 284		440 284	
Part des réassureurs dans le résultat	R0490								
Commissions reçues des réassureurs	R0500	14		14	9	30 523		30 523	
Total solde de réassurance	R0510	28		28	-46	-74 194		-74 194	
TOTAL RESULTAT TECHNIQUE	R0520	-108		-108	114	-1 140		-1 140	
HORS COMPTE									
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0530								
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0540								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0550								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0560								
Provisions pour risques croissants à la clôture	R0570					16 158		16 158	
Provisions pour risques croissants à l'ouverture	R0580					16 819		16 819	
Provisions mathématiques de rentes à la clôture	R0590					81 215		81 215	
Provisions mathématiques de rentes à l'ouverture	R0600					83 595		83 595	
Provisions pour risques en cours à la clôture	R0610					895		895	
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	R0620					1 968		1 968	
Provisions pour risque d'exigibilité à la clôture	R0630								
Provisions pour risque d'exigibilité à l'ouverture	R0640								

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

12

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Rub.	Affaires directes en France							
		Transports	Construction		Crédit	Caution			Sous-total
		(cat. 34)	Dommages aux biens (cat. 35)	Responsabilité civile (cat. 36)	(cat. 37)	(cat. 38)			(cat. 34 à 38)
		Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en sub- stitution	Affaires directes	Affaires directes
	C0470	C0480	C0490	C0500	C0520	C0530	C0550	C0560	
RESULTAT TECHNIQUE									
Solde de souscription									
Primes de l'exercice									
Primes nettes									
Primes et accessoires émis	R0010	1 478	398	5 782					7 658
Charges d'annulations	R0020	3		67					70
Ristournes	R0030								
Primes à émettre nettes à la clôture	R0040	-10	-1	-51					-62
Primes à émettre nettes à l'ouverture	R0050	-9	-1	-44					-54
Sous-total primes nettes	R0060	1 474	398	5 708					7 580
Variation des provisions pour primes non acquises									
Provision pour primes non acquises à la clôture	R0070	12							12
Provision pour primes non acquises à l'ouverture	R0080	13							13
Sous-total variation des provisions pour primes non acquises	R0090	-1							-1
Sous-total primes de l'exercice	R0100	1 475	398	5 708					7 581
Charges des prestations									
Sinistres payés	R0110	159	528	5 139					5 826
Versement périodique de rentes payés	R0120								
Recours encaissés	R0130	0	18	131					149
Frais de gestion des sinistres	R0140	7	23	211					241
Provisions pour sinistres clôture	R0150	181	4 800	59 625					64 606
Provisions pour sinistres ouverture	R0160	126	3 767	57 123					61 016
Prévisions de recours à encaisser à la clôture	R0170	0	1 555	2 467					4 022
Prévisions de recours à encaisser à l'ouverture	R0180	1	1 052	751					1 804
Provisions pour égalisation à la clôture	R0190								
Provisions pour égalisation à l'ouverture	R0200								
Autres provisions techniques à la clôture	R0210								
Autres provisions techniques à l'ouverture	R0220								
Intérêts techniques inclus dans l'exercice	R0230								
Participation aux bénéfices incorporée dans l'exercice	R0240								
Capitaux constitués de rentes (sinistres)	R0250								
Capitaux constitués de rentes (provisions de rentes)	R0260								

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

13

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Rub.	Affaires directes en France							
		Transports	Construction		Crédit	Caution			Sous-total
		(cat. 34)	Dommages aux biens (cat. 35)	Responsabilité civile (cat. 36)	(cat. 37)	(cat. 38)			(cat. 34 à 38)
		Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en sub- stitution	Affaires directes	Affaires directes
	C0470	C0480	C0490	C0500	C0520	C0530	C0550	C0560	
Sous-total charges des prestations	R0270	222	1 063	6 005					7 290
Solde de souscription	R0280	1 253	-665	-297					291
Charges d'acquisition et de gestion nettes									
Frais d'acquisition	R0290	206	56	798					1 060
Frais d'administration	R0300	46	12	179					237
Autres charges nettes de produits techniques	R0310	16	4	63					83
Subventions d'exploitation reçues	R0320	1	0	5					6
Total charges d'acquisition et de gestion nettes	R0330	267	72	1 035					1 374
Solde financier									
Produits des placements alloués	R0340	2	44	800					846
dont revenus et autres produits de placements	R0350	3	62	1 140					1 205
dont profits et pertes provenant de la réalisation des placements	R0360	0	5	81					86
dont charges des placements alloués	R0370	1	16	298					315
dont frais externes et internes de gestion alloués	R0380	0	7	123					130
Total solde financier	R0390	2	44	800					846
Participation aux résultats									
Intérêts techniques	R0400								
Participation aux bénéfices directement incorporée	R0410								
Dotation pour provision pour participation aux bénéfices	R0420								
Total participation aux bénéfices	R0430								
Solde de réassurance									
Primes cédées aux réassureurs	R0440	514	129	1 846					2 489
Part des réassureurs dans les prestations payées	R0450	48	153	1 509					1 710
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la clôture	R0460	56	912	17 939					18 907
Part des réassureurs dans les provisions techniques à l'ouverture	R0470	40	766	17 353					18 159
Part des réassureurs dans le résultat	R0480								
Commissions reçues des réassureurs	R0500	82	22	315					419
Total solde de réassurance	R0510	-368	192	564					388
TOTAL RESULTAT TECHNIQUE	R0520	620	-501	32					151

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

14

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE		Période : 31 DÉCEMBRE 2024							
	Rub.	Affaires directes en France							
		Transports	Construction		Crédit	Cautions			Sous-total
		(cat. 34)	Dommmages aux biens (cat. 35)	Responsabilité civile (cat. 36)	(cat. 37)	(cat. 38)			(cat. 34 à 38)
		Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes	Affaires directes
		C0470	C0480	C0490	C0500	C0520	C0530	C0550	C0560
HORS COMPTE									
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0530								
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0540								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0550								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0560								
Provisions pour risques croissants à la clôture	R0570								
Provisions pour risques croissants à l'ouverture	R0580								
Provisions mathématiques de rentes à la clôture	R0590								
Provisions mathématiques de rentes à l'ouverture	R0600								
Provisions pour risques en cours à la clôture	R0610								
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	R0620								
Provisions pour risque d'exigibilité à la clôture	R0630								
Provisions pour risque d'exigibilité à l'ouverture	R0640								

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

15

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE		Période : 31 DÉCEMBRE 2024							
	Rub.	Non vie et dommages corporels							
		Total			Acceptations en France par les assureurs	LPS depuis la France	Succursales		Total général
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes			UE	Hors UE	
		C0580	C0590	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660
RESULTAT TECHNIQUE									
Solde de souscription									
<i>Primes de l'exercice</i>									
<i>Primes nettes</i>									
Primes et accessoires émis	R0010	608 580		608 580	17 036	114			625 730
Charges d'annulations	R0020	1 173		1 173					1 175
Ristournes	R0030								
Primes à émettre nettes à la clôture	R0040	3 454		3 454	1 428				4 882
Primes à émettre nettes à l'ouverture	R0050	3 096		3 096	1 534				4 630
<i>Sous-total primes nettes</i>	R0060	607 765		607 765	16 930	114			624 807
<i>Variation des provisions pour primes non acquises</i>									
Provision pour primes non acquises à la clôture	R0070	18 954		18 954		0			18 954
Provision pour primes non acquises à l'ouverture	R0080	16 493		16 493		0			16 493
<i>Sous-total variation des provisions pour primes non acquises</i>	R0090	2 461		2 461		0			2 461
<i>Sous-total primes de l'exercice</i>	R0100	605 304		605 304	16 930	114			622 346
<i>Charges des prestations</i>									
Sinistres payés	R0110	462 354		462 354	9 761				472 116
Versement périodique de rentes payés	R0120	7 103		7 103					7 103
Recours encaissés	R0130	40 993		40 993					40 995
Frais de gestion des sinistres	R0140	21 583		21 583					21 585
Provisions pour sinistres clôture	R0150	746 702		746 702	37 174				783 872
Provisions pour sinistres ouverture	R0160	758 645		758 645	42 673				801 319
Prévisions de recours à encaisser à la clôture	R0170	27 059		27 059					27 058
Prévisions de recours à encaisser à l'ouverture	R0180	27 421		27 421					27 422
Provisions pour égalisation à la clôture	R0190	20 803		20 803	718	0			21 523
Provisions pour égalisation à l'ouverture	R0200	19 495		19 495	639				20 136
Autres provisions techniques à la clôture	R0210	98 602		98 602					98 603
Autres provisions techniques à l'ouverture	R0220	102 775		102 775					102 776
Intérêts techniques inclus dans l'exercice	R0230								
Participation aux bénéfices incorporée dans l'exercice	R0240								
Capitaux constituifs de rentes (sinistres)	R0250	-4 752		-4 752					-4 752
Capitaux constituifs de rentes (provisions de rentes)	R0260								
<i>Sous-total charges des prestations</i>	R0270	430 849		430 849	4 341	0			435 188
Solde de souscription	R0280	174 455		174 455	12 589	114			187 158

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

16

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Rub.	Non vie et dommages corporels							
		Total			Acceptations en France par les assureurs	LPS depuis la France	Succursales		Total général
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes			UE	Hors UE	
C0500	C0590	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660		
Charges d'acquisition et de gestion nettes									
Frais d'acquisition	R0290	84 400		84 400	809	16			85 227
Frais d'administration	R0300	18 997		18 997	808	4			19 809
Autres charges nettes de produits techniques	R0310	6 700		6 700		1			6 700
Subventions d'exploitation reçues	R0320	546		546					547
Total charges d'acquisition et de gestion nettes	R0330	109 551		109 551	1 617	21			111 189
Solde financier									
Produits des placements alloués	R0340	7 913		7 913		0			7 913
dont revenus et autres produits de placements	R0350	11 278		11 278		0			11 277
dont profits et pertes provenant de la réalisation des placements	R0360	799		799		0			796
dont charges des placements alloués	R0370	2 946		2 946		0			2 944
dont frais externes et internes de gestion alloués	R0380	1 218		1 218		0			1 218
Total solde financier	R0390	7 913		7 913		0			7 913
Participation aux résultats									
Intérêts techniques	R0400								
Participation aux bénéfices directement incorporée	R0410								
Dotation pour provision pour participation aux bénéfices	R0420								
Total participation aux bénéfices	R0430								
Solde de réassurance									
Primes cédées aux réassureurs	R0440	238 237		238 237		54			238 292
Part des réassureurs dans les prestations payées	R0450	159 873		159 873					159 873
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la clôture	R0460	432 059		432 059		0			432 060
Part des réassureurs dans les provisions techniques à l'ouverture	R0470	458 443		458 443					458 445
Part des réassureurs dans le résultat	R0490								
Commissions reçues des réassureurs	R0500	30 942		30 942		5			30 949
Total solde de réassurance	R0510	-73 806		-73 806		-49			-73 855
TOTAL RESULTAT TECHNIQUE	R0520	-989			10 972	44			10 027
HORS COMPTE									
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0530								
Provisions pour participation aux bénéfices et	R0540								

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

17

FR.13.03 - C1_NV - Compte de résultat par catégorie (non vie)

GCMCRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Rub.	Non vie et dommages corporels							
		Total			Acceptations en France par les assureurs	LPS depuis la France	Succursales		Total général
		Affaires directes hors engagements pris en substitution	Affaires prises en substitution	Affaires directes			UE	Hors UE	
C0500	C0590	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660		
ristournes à l'ouverture									
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	R0550								
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	R0560								
Provisions pour risques croissants à la clôture	R0570	16 158		16 158					16 158
Provisions pour risques croissants à l'ouverture	R0580	16 819		16 819					16 819
Provisions mathématiques de rentes à la clôture	R0590	81 215		81 215					81 214
Provisions mathématiques de rentes à l'ouverture	R0600	83 595		83 595					83 594
Provisions pour risques en cours à la clôture	R0610	895		895					895
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	R0620	1 968		1 968					1 967
Provisions pour risque d'exigibilité à la clôture	R0630								
Provisions pour risque d'exigibilité à l'ouverture	R0640								

09/02/2026 21:31

Devise : K EUR

18



Rapport des commissaires aux comptes

CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DE CENTRE MANCHE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Aux sociétaires

CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DE CENTRE MANCHE

10 rue Blaise Pascal
28000 Chartres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DE CENTRE MANCHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit, des Risques et des Comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00062. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le caractère déclaratif de certaines prestations santé exposé dans la note I.4.de l'annexe aux comptes annuels ;
- la note 4 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des certificats mutualistes	
<i>Risque identifié et principaux jugements</i>	<i>Notre approche d'audit</i>
<p>Au 31 décembre 2025, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 361,1 M€ soit 18,7% du total bilan.</p> <p>Comme indiqué en note II.2.3. de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la valorisation des actifs détenus par cette dernière, ▪ la valorisation de son activité de réassurance, ▪ la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central. <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p> <p>Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ; ▪ Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ; ○ Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-

Valorisation des certificats mutualistes	
<i>Risque identifié et principaux jugements</i>	<i>Notre approche d'audit</i>
<p>valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.</p>	<p>économiques pouvant impacter ces prévisions ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ; ○ Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ; ○ Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuares. <p>Enfin, nous avons vérifié que la note II.2.3. de l'annexe donne une information appropriée.</p>

Évaluation des provisions pour sinistres non-vie	
<i>Risque identifié et principaux jugements</i>	<i>Notre approche d'audit</i>
<p>Les provisions pour sinistres non-vie, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 788,3 M€, soit 41% du total bilan (contre 756,8 M€ au 31 décembre 2024), représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.</p> <p>L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la partie I.4. de l'annexe.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles pertinents pour l'audit relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ; ▪ Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ; ▪ Apprécier la fiabilité des états produits par la caisse, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la

Évaluation des provisions pour sinistres non-vie	
<i>Risque identifié et principaux jugements</i>	<i>Notre approche d'audit</i>
<p>modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents. Cette part de jugement est particulièrement importante pour les branches longues. Compte-tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>comptabilité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions ; ▪ Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni / mali du dénouement) ; ▪ Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche par l'Assemblée Générale du 11 Mai 2023 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la troisième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit, des Risques et des Comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'Audit, des Risques et des Comptes.

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'Audit, des Risques et des Comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'Audit, des Risques et des Comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'Audit, des Risques et des Comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2026

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Sébastien ARNAULT



Rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable

• Information financière et comptable

La réalisation des états financiers et des documents annexes à destination des organismes de tutelle et de l'administration fiscale incombe à la direction financière.

1. Les comptes sociaux

Le logiciel comptable utilisé par Groupama Centre Manche est le système SAP.

L'élaboration des comptes sociaux s'effectue dans un objectif permanent de recensement exhaustif, de valorisation et de comptabilisation des flux en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les types de procédures de contrôle interne mises en œuvre pour y parvenir sont les suivants:

- Procédures de sécurisation de l'autocontrôle: chaque responsable veille à la compatibilité et à la séparation des fonctions entre les collaborateurs.
- Le contrôle intégré et les tests de contrôle: ils correspondent à l'ensemble des opérations garantissant la fiabilité et l'existence d'une piste d'audit lors de l'imputation des données dans le système d'information comptable, fiscale et réglementaire et notamment:
 - Les fonctionnalités des applicatifs permettant la réalisation des tests de fiabilité et de contrôle de l'exactitude et de la cohérence des opérations comptables,
 - Les autres actions et tests à caractère non informatique visant principalement les contrôles de cohérence par sondage opérés sur les opérations caractérisées par un volume important, mais dont le montant unitaire est très faible (ex.: balance de soldes sociétaires, états de taxes).
- Le contrôle hiérarchique: il a pour finalité d'assurer la circulation de l'information et de permettre les recoupements de cohérence nécessaires à la fiabilité des comptes sociaux. Celui-ci s'exerce notamment au travers de plusieurs procédures en gestion courante et en inventaire:
 - Séparation des fonctions d'engagement et de règlement des dépenses,
 - Suivi des délégations bancaires: les délégations de signatures financières accordées à certains collaborateurs font l'objet d'un suivi administratif et d'une mise à jour régulière.

2. Les comptes consolidés

Les procédures de contrôle interne permettant la fiabilisation de l'information financière de consolidation transmise à Groupama SA s'appuient sur trois piliers: le contrôle d'adéquation des compétences (autocontrôle), le contrôle intégré, le contrôle hiérarchique.

- Les procédures de sécurisation de l'autocontrôle: leur mise en œuvre au niveau des comptes consolidés est identique à celle évoquée au paragraphe relatif aux comptes sociaux (cf. supra).
- Le contrôle intégré: le système d'élaboration de l'information de consolidation s'effectue à partir d'un applicatif comportant un grand nombre de contrôles automatiques destinés à garantir la qualité de l'information financière. Ces contrôles pointent principalement l'exactitude et la cohérence globale des éléments renseignés. En effet selon les types de contrôle, elle conduit soit à un blocage automatique de la saisie d'information (que seule la saisie de l'information exacte peut annuler), soit à des restitutions d'anomalies à corriger.
- Le contrôle hiérarchique vise à s'assurer que les principaux éléments pouvant affecter la sincérité et la régularité de l'information financière ainsi que la situation patrimoniale et le résultat (social et consolidé) diffusé à Groupama SA sont appréhendés dans les données présentées. Ce contrôle s'opère au travers de plusieurs procédures.

Les travaux de contrôle des commissaires aux comptes font l'objet de réunions avec les collaborateurs concernés, à chaque arrêté de compte semestriel.

Fait à Chartres, le 13 Mars 2026

Sylvie Le Dilly
Présidente de Groupama Centre Manche





Rapport sur les opérations de rachat des certificats mutualistes

• Opérations de rachats des certificats mutualistes

Au titre de l'exercice 2025, 257 rachats ont été demandés par des sociétaires, pour un montant total de 2 984 770 €, dont :

- 41 demandes à titre prioritaire, pour un montant de 517 010 € ;
- 216 demandes non prioritaires, pour un montant de 2 467 260 €.

L'assemblée générale du 25 avril 2025 a étendu, par sa 7ème résolution, le programme de rachat validé par l'assemblée générale du 27 avril 2021.

L'objectif du programme de rachat est d'assurer la liquidité des certificats mutualistes. Le montant maximum des rachats est fixé à 10% des certificats émis.

Au cours de l'année 2025, les certificats mutualistes ont évolué de la manière suivante :

Nombres	Certificats émis	Certificats souscrits	%
01/01/2025	5 683 949	5 495 242	96,7%
Rachats		298 477	
Souscriptions		380 256	
Annulations	(08)		
Émissions nouvelles			
31/12/2025	5 683 949	5 577 021	98,1%

Fait au Mans, le 13 mars 2026



Sylvie Le Dilly
Présidente de Groupama Centre Manche



Résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2026

• Résolutions de l'assemblée générale ordinaire

1ère résolution

L'Assemblée générale, après avoir examiné les rapports du Conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan 2025, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs de leur gestion.

2^{ème} résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément à l'article 16 des statuts, d'affecter le résultat de l'exercice 2025, qui s'élève à 22 759 659,87 euros, de la façon suivante :

1-Affectation aux réserves statutaires :

-2 275 965,99 euros à la réserve complémentaire

-1 137 982,99 euros à la réserve pour éventualités diverses

2-Autres affectations :

-17 281 554,97 euros à la réserve générale

-2 064 155,92 euros à la rémunération des certificats mutualistes, ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 3,80 %

L'Assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public ou la Notice d'Information.

3^{ème} résolution

L'Assemblée générale fixe le maximum d'indemnités compensatrices prévues par l'article 24 des statuts à 365 000 euros pour l'exercice 2026.

4^{ème} résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions et les contrats d'assurances visés par l'article R. 322-57 IV du code des assurances, l'Assemblée générale approuve les conditions dans lesquelles ils ont été conclus.

5^{ème} résolution

Après avoir constaté que Rémy MESLIN, administrateur, atteint par la limite d'âge, cesse ses fonctions à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale nomme en remplacement David PICHE pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2029.

6^{ème} résolution

Après avoir constaté que Anne-Laure VAN ELSLANDE, administratrice, cesse ses fonctions à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale nomme en remplacement Nathalie DUBOURGNOUX pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2029.

7^{ème} résolution

Après avoir constaté que Sylvie LE DILLY, administratrice, cesse ses fonctions à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée générale nomme en remplacement Cyril GOHIER pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

8^{ème} résolution

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de :

- l'émission de 33 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 7 avril 2016,
- l'émission de 12,4 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 25 avril 2018,
- l'émission de 15 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 19 avril 2019,
- l'émission de 8 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 16 avril 2020,
- l'émission de 4 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 27 avril 2021,

ceci en application du programme de rachats de l'année 2027 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2027

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

Les certificats mutualistes rachetés et auto-détenus pourront être conservés, cédés, ou annulés par la Caisse.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale sont annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2027 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés en vue d'une détention par l'émetteur au titre de 2027 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

-au 30 juin 2027 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;

-au 31 décembre 2027 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2027 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés en vue d'une détention de certificats mutualistes par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

En tant que de besoin pour assurer la liquidité de ces titres, l'assemblée générale autorise en outre le conseil d'administration à traiter, au cours d'un même exercice, des demandes de rachats au-delà de 10% du montant du total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur, sous réserve que l'exigence réglementaire d'auto-détention susmentionnée de 10% ne soit pas dépassée.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2027, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2027 sera de 0 point par rapport à un taux estimé de 391,4 % avant rachat.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2027, pour les rachats au titre de l'année 2027.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2027 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2027 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2027 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2028 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2027.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2027 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2027, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2027 comme suit :

- au 30 juin 2027 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2027 ; et
- au 31 décembre 2027 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2028.

9^{ème} résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires.

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

30 rue Paul Ligneul - CS 30014 - 720143 Le Mans Cedex 9

Tél. : 09 69 36 10 11 - www.groupama.fr

Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex
383 853 801 RCS Chartres

Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'ACPR située
au 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Intermédiaire bancaire et financier : immatriculation ORIAS n° 13003629